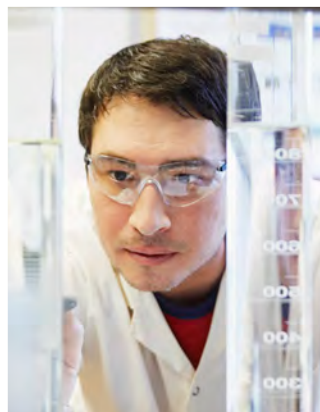




Rapport annuel 2017





**Nous sommes OMERS,** le régime de retraite à prestations déterminées de près d'un demi-million de participants actifs, inactifs et retraités dans près de 1 000 municipalités, commissions scolaires, bibliothèques, services de police, services de protection contre les incendies et autres agences locales dans les collectivités partout en Ontario.

Deux sociétés dotées de mandats indépendants et distincts représentent les intérêts des participants, des employeurs, des promoteurs et des autres parties prenantes du régime d'OMERS :

**La Société de promotion d'OMERS (la « SP »)** assure la surveillance stratégique et la surveillance des risques, et prend les décisions relatives à la conception de prestations de retraite, à l'établissement des taux de cotisation et à la composition des deux conseils d'OMERS.

**La Société d'administration d'OMERS (la « SAO »)** assure la gestion stratégique et opérationnelle, la gestion des risques des services aux participants et aux employeurs, la perception des cotisations, le versement des rentes et le placement des actifs du régime.

Cette structure bicamérale (en deux parties) assure le fonctionnement efficace d'OMERS dans son ensemble. Plus particulièrement, elle fait en sorte que les décisions tiennent compte d'une diversité de points de vue provenant d'un grand nombre de parties prenantes et de spécialistes ciblés dans des secteurs clés, comme la conception du régime, le service aux participants et aux employeurs ainsi que les placements.

Les deux sociétés et leurs conseils d'administration collaborent étroitement afin d'atteindre un seul objectif : offrir des prestations de retraite sûres, durables et abordables qui satisfont aux besoins des participants et des employeurs.

## Table des matières



|            |                                                |
|------------|------------------------------------------------|
| <b>04</b>  | Faits saillants 2017                           |
| <b>05</b>  | Progrès réalisés quant à notre stratégie 2020  |
| <b>18</b>  | Perspectives                                   |
| <b>20</b>  | Gouvernance                                    |
| <b>24</b>  | Rapport de gestion                             |
| <b>49</b>  | États financiers de la SAO                     |
| <b>83</b>  | Aperçu des 10 derniers exercices               |
| <b>85</b>  | Rapport du comité des ressources humaines      |
| <b>89</b>  | Analyse de la rémunération                     |
| <b>100</b> | Analyse de la rémunération des administrateurs |
| <b>106</b> | États financiers de la SP                      |

## Faits saillants 2017



Notre stratégie 2020 continue d'être une excellente feuille de route. Encore cette année, elle nous a permis d'obtenir des résultats très intéressants. En ce qui concerne l'avenir, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie 2030 qui nous préparera aux défis qui nous attendent.

**MICHAEL LATIMER**

Président et chef de la direction,  
Société d'administration d'OMERS



Les conversations que nous avons aujourd'hui serviront de base pour les 20, 50 et même 100 prochaines années de notre régime. Toute l'attention doit être tournée vers la préservation de la promesse aux générations à venir en matière de retraite.

**PAUL HARRIETHA**

Chef de la direction,  
Société de promotion d'OMERS



Nous nous sommes engagés à veiller à la viabilité à long terme de notre régime de retraite à prestations déterminées, reconnaissant, ce faisant, non seulement la valeur qu'il crée en offrant une retraite sûre à ses participants, mais aussi la valeur économique et sociale qu'il crée pour nos collectivités.

**GEORGE COOKE**

Président du conseil d'administration,  
Société d'administration d'OMERS



Nous avons continué à élargir nos horizons en 2017 et envisagé une vaste gamme de perspectives. Nous prenons les mesures qui s'imposent pour assurer la durabilité et la pertinence à long terme du régime d'OMERS.

**FRANK RAMAGNANO ET MARIANNE LOVE**

Coprésidents du conseil d'administration,  
Société de promotion d'OMERS

## Stratégie 2020 : OMERS a réalisé de grands progrès en 2017

### En 2017 :

- Notre ratio de capitalisation a été porté à 94 %, ce qui constitue une amélioration pour une cinquième année d'affilée.
- Notre rendement de placement s'est établi à 11,5 %, dépassant notre indice de référence (7,3 %) et le rendement de placement (10,3 %) de 2016.
- Le taux de satisfaction des participants est demeuré élevé (92 %).
- Le taux de satisfaction des employeurs a progressé, passant de 80 % en 2016 à 85 % en 2017.
- Les soldes des comptes des participants au programme de cotisations facultatives supplémentaires ont atteint 817 millions de dollars.

### Depuis 2015, première année de notre stratégie 2020 :

- Nous avons atteint notre objectif de réduire de 25 points de base le taux d'actualisation réel utilisé pour calculer nos obligations au titre des prestations de retraite futures, et ce, trois ans avant l'année cible

fixée dans notre stratégie 2020.

- Les équipes de placement ont généré des rendements nets supérieurs de 7,6 milliards de dollars à notre taux d'actualisation.
- Les actifs nets ont crû de 18 milliards de dollars pour s'établir à 95 milliards de dollars.

Nous sommes satisfaits de ces résultats, tout en étant conscients des risques qui peuvent se présenter. Par conséquent, en 2017, la Société de promotion a entrepris un Examen complet du régime portant sur la conception des régimes de retraite d'OMERS afin de s'assurer qu'OMERS est bien placée pour verser des rentes à prestations déterminées sûres et durables qui répondent aux besoins des participants et des employeurs, à un coût stable et prévisible.

Les taux de cotisation demeureront inchangés en 2018.



Capitalisation de  
**94 %**



Taux de satisfaction des  
participants de  
**92 %**



Taux de rendement  
net de  
**11,5 %**



**482 000**  
participants



**95**  
milliards de dollars  
d'actifs nets



**4,0**  
milliards de dollars  
de rentes versées

Notations de crédit de AAA de DBRS, de Aaa de Moody's Investors Service et de AA+ de Standard & Poor's

## Notre stratégie 2020 : assurer la durabilité du régime

Notre stratégie 2020 reflète notre vision, qui consiste à faire d'OMERS un exemple à suivre en matière de régime de retraite à prestations déterminées durable.

### Notre stratégie repose sur quatre piliers :

1. le maintien de notre situation de capitalisation
2. la livraison de rendements nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 % par année
3. le renforcement continu des relations avec les participants, les employeurs, les promoteurs et les parties prenantes
4. l'évolution de nos capacités et de notre modèle d'affaires

La stratégie tient compte des enjeux auxquels OMERS devra faire face dans les années à venir, notamment :

- un régime de retraite dont la maturation est en hausse en raison de la constante diminution du ratio participants actifs/retraités occasionnée par les tendances démographiques et l'évolution du marché du travail. Plus notre régime gagne en maturation, plus il devient vulnérable aux impondérables parce qu'il y a relativement moins de participants pour porter le coût des répercussions possibles;
- un contexte mondial de placement semé d'embûches créées par le ralentissement de la croissance imputable au vieillissement des populations, à la hausse des niveaux d'endettement et des coûts d'emprunt ainsi qu'au protectionnisme grandissant;
- un secteur des rentes en pleine évolution où la sécurité de la retraite demeure une priorité pour les gouvernements. Par exemple, le Régime de pensions

### La stratégie 2020 poursuit trois objectifs :

- L'atteinte de la pleine capitalisation et la protection du régime contre la volatilité des marchés au moyen de taux de cotisation et de niveaux de prestations stables et prévisibles
- L'obtention d'un taux de satisfaction élevé sur une base constante – en fournissant aux participants, aux employeurs et aux autres parties prenantes des services de grande qualité
- La gestion efficace des coûts – notre ratio de frais de gestion (« RFG ») et notre coût par participant (« CPP »)

du Canada sera graduellement bonifié à compter de 2019, ce qui ajoutera aux cotisations de retraite des participants et des employeurs.

Tenant compte des défis auxquels le régime de retraite doit faire face, nous analysons régulièrement la conjoncture et continuons à évaluer les forces en présence afin de procéder aux mises à jour et aux ajustements nécessaires. Pour en savoir plus sur notre environnement en évolution, consultez la section « Perspectives » du présent document.

Nous gardons le cap sur l'exécution de notre stratégie 2020.



## Maintien de notre situation de capitalisation

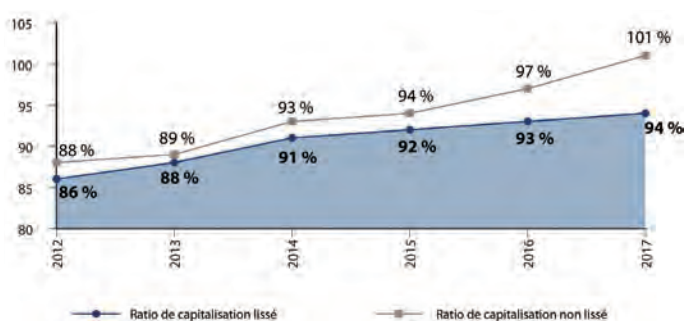
Une excellente situation de capitalisation nous aidera à tenir notre promesse en matière de retraite à l'égard des générations à venir. En 2017, notre ratio de capitalisation s'est amélioré pour une cinquième année d'affilée, nos taux de cotisation et nos prestations sont demeurés inchangés et notre taux d'actualisation a reculé de 20 points de base.

En 2017, le ratio de capitalisation a été porté à 94 %, par rapport à 93 % en 2016, ce qui marque sa cinquième année consécutive d'amélioration. La stratégie 2020 d'OMERS vise un retour à la pleine capitalisation lissée du régime d'ici 2025, et nous sommes toujours sur la bonne voie d'y parvenir.

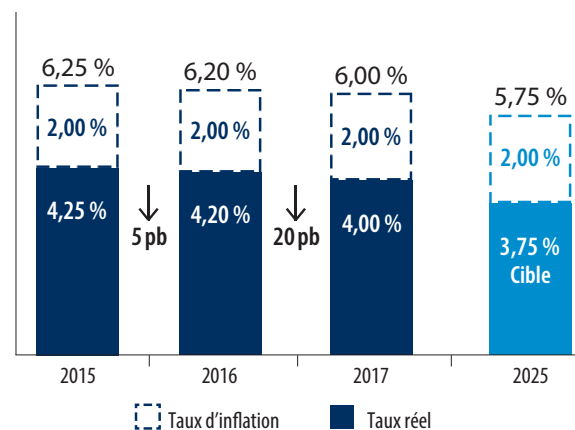
D'une importance capitale pour le régime, les taux de cotisation et les prestations sont demeurés inchangés en 2017 et demeurent stables en 2018. Le taux de cotisation moyen des participants s'établit actuellement à 10,7 %, et l'employeur verse des cotisations équivalentes.

Notre objectif est de ramener le taux d'actualisation réel à 3,75 %. Le taux d'actualisation réel sert à calculer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite futures. En 2017, OMERS a réduit le taux d'actualisation réel de 20 points de base, le ramenant à 4,00 %. Nous avons pris cette mesure afin de réduire le risque de hausse future des taux de cotisation et d'accroître la stabilité des niveaux de prestations futurs. OMERS réduit le taux d'actualisation réel lorsqu'elle obtient des résultats techniques favorables – soit lorsque les résultats réels sont supérieurs à ses hypothèses actuarielles à long terme.

Ratio de capitalisation du régime



Taux d'actualisation



| Taux de cotisations des participants en 2018 | Âge normal de la retraite : 65 ans | Âge normal de la retraite : 60 ans |
|----------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Revenus jusqu'à 55 900 \$*                   | 9,0 %                              | 9,2 %                              |
| Revenus supérieurs à 55 900 \$*              | 14,6 %                             | 15,8 %                             |

\*Plafond de salaire du RPC pour 2018. Il n'y a aucun changement aux taux de cotisation en 2018.



1



2

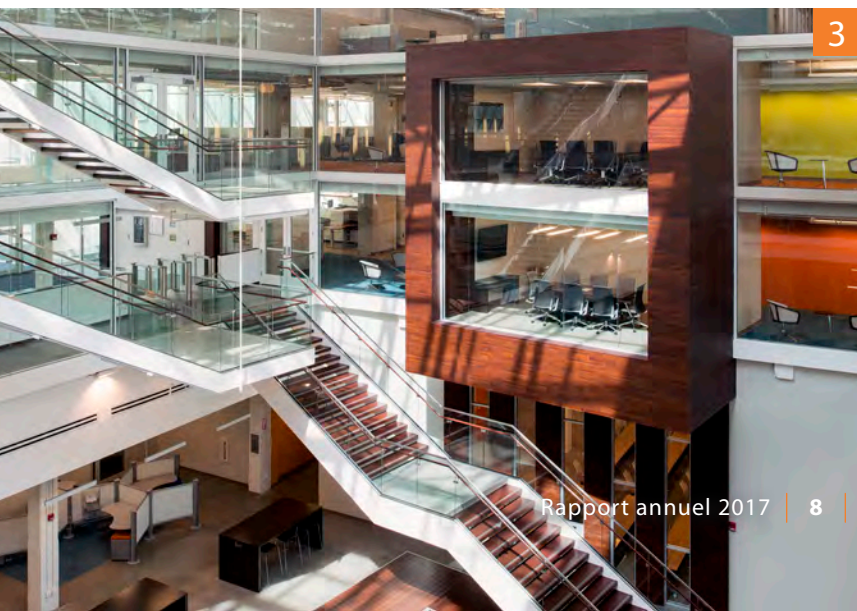
## Points saillants des placements

**1** En partenariat avec un investisseur international, OMERS a acquis le Sony Center de Berlin, un complexe de huit immeubles à usage mixte de premier ordre situé au cœur de la ville. Cette transaction représentait une occasion rare et hautement stratégique d'acquies un complexe immobilier emblématique à Berlin, la grande ville d'Europe qui connaît la plus forte croissance et un marché cible pour le Groupe immobilier Oxford, la société immobilière d'OMERS.

**3** Fondée en 1980, la société américaine Inmar exploite des réseaux de commerce intelligents qui gèrent chaque année, en toute sécurité, des transactions d'une valeur de plus de 75 milliards de dollars dans les marchés finaux des offres promotionnelles, de la chaîne d'approvisionnement et des soins de santé. Inmar permet au portefeuille de placements d'OMERS de prendre place dans le secteur en pleine évolution de la science des données, où la société est bien positionnée pour poursuivre sa croissance. L'investissement d'OMERS dans Inmar, réalisé en 2017, s'inscrit dans notre stratégie d'acquisition d'entreprises de premier plan ayant un important potentiel de croissance.

**2** Bruce Power, qui fait partie du portefeuille d'OMERS depuis près de 15 ans et qui fournit près du tiers de l'électricité consommée en Ontario, a réalisé d'importants progrès en 2017 relativement au programme de prolongation de la durée de vie de sa centrale. Dans le cadre de cette initiative, Bruce Power effectue une série d'investissements pluriannuels soigneusement planifiés qui assureront la longévité de l'installation jusqu'à au moins 2064.

**4** OMERS a acquis, au sein d'un consortium, une participation dans GLP, un important gestionnaire de fonds immobiliers, promoteur immobilier et propriétaire exploitant d'installations logistiques modernes d'envergure mondiale. Par l'entremise de son réseau de propriétés et des partenaires de son écosystème, l'entreprise offre des espaces et des solutions technologiques à ses clients. GLP est présente en Amérique du Nord, en Asie, au Brésil et en Europe. Parmi ses 4 000 clients, on retrouve certains des fabricants, détaillants et sociétés de logistique tiers les plus dynamiques.



3



4



## Livraison de rendements de placement nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 % par année

Les rendements de placement sont importants puisqu'ils nous permettent d'acquitter les coûts à long terme associés au versement de prestations de retraite. En 2017, le rendement de nos placements net a dépassé celui de notre indice de référence grâce à l'excellente performance de toutes nos principales catégories d'actifs.

En 2017, le rendement de placement net d'OMERS s'est établi à 11,5 %, dépassant le rendement de notre indice de référence (7,3 %) et le rendement de placement net de 2016 (10,3 %). Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie de placement consistant à créer un portefeuille diversifié de titres de grande qualité, laquelle a généré des revenus de placement supérieurs de 7,6 milliards de dollars à notre taux d'actualisation depuis le lancement de notre stratégie 2020.

Toutes les grandes catégories d'actifs ont enregistré de bons résultats en 2017. Le rendement obtenu par OMERS est le résultat de la répartition tactique des actifs en faveur des actions de sociétés ouvertes, qui ont connu des rendements exceptionnels en 2017, et de la répartition stratégique axée sur les titres de crédit, les infrastructures, les actions de sociétés fermées et les biens immobiliers, catégories enregistrant des rendements très satisfaisants depuis plusieurs années.

Ces dernières années, les rendements de placement

nous ont permis d'améliorer notre situation financière. Les indicateurs suggèrent que nous pourrions bientôt assister à une autre phase de croissance économique, ce qui nous permettrait de continuer à obtenir des résultats positifs.

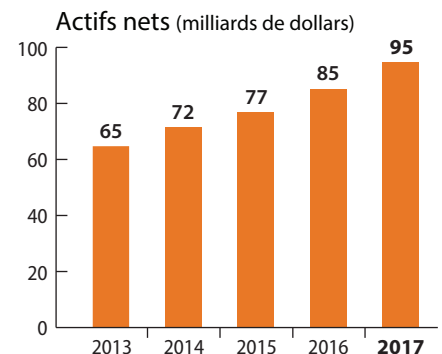
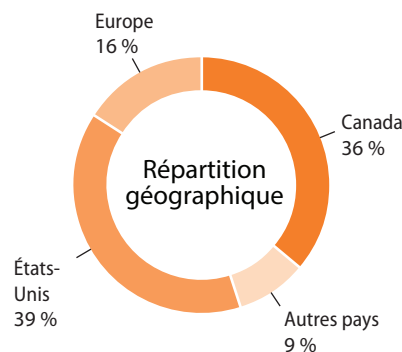
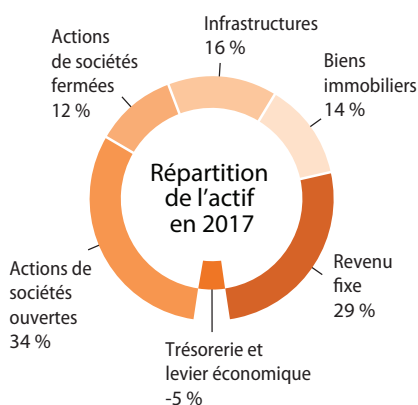
En tant que gestionnaire du régime de retraite, nous pensons à long terme et sommes conscients que l'avenir ne sera pas sans défis – notamment un ralentissement possible de la croissance économique mondiale – susceptibles de réduire les rendements de placement.

### Rendements nets historiques

|               | 1 an   | 3 ans | 5 ans | 10 ans | 20 ans |
|---------------|--------|-------|-------|--------|--------|
| Rendement net | 11,5 % | 9,5 % | 8,9 % | 5,9 %  | 7,0 %  |

### Sommaire du rendement de placement net

|                              | 2017   | 2016   |
|------------------------------|--------|--------|
| Revenu fixe                  | 4,3 %  | 6,5 %  |
| Actions de sociétés ouvertes | 14,7 % | 7,1 %  |
| Actions de sociétés fermées  | 11,1 % | 12,3 % |
| Infrastructures              | 12,3 % | 10,9 % |
| Biens immobiliers            | 11,4 % | 12,3 % |





## Placements durables

Nous croyons que les principes du placement durable doivent faire partie de notre réflexion. La démarche d'OMERS en matière de placements durables est fondée sur la conviction que les entreprises bien gérées et dotées de saines pratiques environnementales, sociales et de gouvernance auront un meilleur rendement à long terme, et que la prise en compte de tels facteurs nous aidera à nous acquitter de nos obligations à long terme envers les participants. En prenant en considération les occasions et les risques associés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, nous croyons que nous pourrions mieux comprendre les occasions de placement, ce qui nous permettra de réaliser et de gérer de meilleurs placements à long terme.

Le placement durable n'est pas nouveau pour OMERS. En tant que gestionnaires du capital des participants, nous croyons depuis longtemps à l'importance de prendre en compte les principes du placement durable dans nos décisions. À ce titre, nous avons appuyé diverses initiatives organisationnelles au fil des ans. Par exemple, le Groupe immobilier Oxford, la société d'investissement immobilier d'OMERS, bâtit et renforce sa plateforme de placements durables depuis plus d'une décennie. Pendant quatre années consécutives, Oxford s'est hissée au premier rang du sondage Global Real Estate Sustainability Benchmark (organisation sectorielle qui évalue la performance environnementale, sociale et de gouvernance des biens immobiliers à l'échelle mondiale) en tant que leader régional, Amérique du Nord, dans la catégorie « Espaces de bureaux et de détail diversifiés ».



### 100, rue Adelaide Ouest

Dans le cadre de la mise en place de notre nouveau bureau à Toronto, nous avons déployé les efforts suivants pour protéger notre environnement :

- Au total, 93 % des rebuts de construction de notre nouveau bureau de Toronto ont été recyclés.
- Un volume de 492 tonnes de matériaux a été détourné des sites d'enfouissement, ce qui représente une réduction de l'ordre de 940 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de la combustion de plus de 105 000 gallons d'essence.
- Au total, 76 tonnes de meubles usagés ont été données à des œuvres caritatives.

OMERS a aussi investi dans de nouveaux appareils audio et de webconférence afin de soutenir le travail de ses employés, ainsi que dans la technologie nécessaire pour réduire sa consommation de papier et l'impression inutile de documents.

Pour en savoir plus sur le placement durable dans chacune de nos catégories d'actifs, veuillez consulter les sections du rapport de gestion portant sur chacune d'entre elles.

## Approche en matière de placement durable

Les défis du placement durable – qu'ils soient de nature environnementale, sociale ou autre – sont complexes et évoluent constamment. À mesure que nous approfondirons nos connaissances des principaux enjeux et de la manière dont ils influencent les rendements financiers, nous adapterons notre approche en matière de placement durable en conséquence.

Notre mission fondamentale qui consiste à verser des rentes sûres, durables et abordables à nos participants sert de guide à notre approche en

matière de placement durable.

Cette dernière est large; elle comprend la vaste gamme de nos activités à titre de fournisseur de prestations de régime de retraite, de promoteur et de propriétaire-exploitant d'actifs, d'investisseur sur les marchés privés et publics et d'employeur. Comme aucune approche unique en matière de placement durable ne convient parfaitement à tous nos rôles, chaque secteur d'activités d'OMERS possède sa propre approche fondée sur nos principes ainsi que sur les stratégies suivantes :

### Intégration



Nous tenons compte de l'impact de nos activités sur notre environnement, nos collectivités et nos employés.

En tant qu'investisseurs, nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à notre processus décisionnel et à nos pratiques de gestion de l'actif, puisque ces facteurs pourraient avoir un impact significatif sur le rendement de placement à long terme.

### Engagement



Nous nous engageons activement et directement auprès de nos sociétés émettrices, de nos employés et de nos parties prenantes à promouvoir des pratiques d'affaires durables et à encourager les comportements d'entreprise responsables.

### Collaboration



Nous collaborons avec des organisations et des investisseurs aux vues similaires aux nôtres afin d'échanger de l'information et de faire la promotion d'une plus grande transparence et d'un plus grand respect de certaines normes et pratiques.

### Adaptation



Nous adaptons nos capacités et nos pratiques à mesure que s'approfondissent nos connaissances et notre compréhension des pratiques de placement durable, afin que notre approche demeure pertinente et efficace au fil du temps.



## Établir des liens de qualité

Nos relations avec les participants, les employeurs, les promoteurs, les syndicats et les associations sont importantes pour nous. Nous veillons à ce que les participants et les employeurs soient très satisfaits alors que nous aidons un nombre croissant de nos participants à prendre leur retraite.

Servir nos participants constitue un objectif important pour OMERS. Nous saisissons l'importance d'offrir des services répondant à des normes de qualité élevée à nos participants qui doivent prendre des décisions importantes. Le taux de satisfaction de nos participants traduit leur appréciation des services qu'ils reçoivent, que ce soit en préparant leur demande de prestations ou en discutant avec l'un de nos représentants.

Taux de satisfaction des participants de

**92 %**

**10 200**

participants nouvellement retraités

Le moyen le plus pratique et accessible pour répondre aux besoins d'information des participants sur leur régime de retraite est myOMERS, notre portail en ligne destiné aux participants. En 2017, plus de 196 000 participants (41 %) ont mis à jour leur profil et accédé à leur relevé annuel en ligne grâce à myOMERS. L'outil d'estimation des revenus de retraite de myOMERS a généré plus de 132 000 estimations de rentes aidant les participants dans la planification de leur retraite.

Les décisions à prendre concernant la retraite peuvent soulever de nombreux questionnements et nécessitent souvent le recours à des services-conseils personnalisés. OMERS met une variété d'outils et d'options de communication à la disposition des participants afin que ces derniers puissent obtenir des

réponses aux questions qu'ils se posent au sujet de leur retraite.

OMERS continue d'encourager les participants à passer à l'abonnement électronique afin de profiter des avantages de la communication électronique des mises à jour importantes et des renseignements sur le régime. Il s'agit non seulement d'un registre électronique répondant efficacement aux besoins des participants, mais aussi d'une option de communication écologique nous permettant de réduire notre consommation de papier et d'économiser ainsi davantage pour le régime.

Au cours de l'année 2017, notre programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) a continué à enregistrer une croissance stable. Ce programme offre aux participants l'occasion de bâtir leurs revenus de retraite au moyen de cotisations supplémentaires dégageant le même rendement net qu'OMERS. Les participants profitent donc des rendements d'OMERS à faible coût par rapport aux autres options d'épargne-retraite sur le marché.

En juin, cinq modifications au régime ont été approuvées, notamment des rajustements à la disponibilité des valeurs de rachat et des rachats de service, à l'accès aux rentes par les participants ayant travaillé simultanément pour deux employeurs offrant le régime d'OMERS et à l'admissibilité des travailleurs étrangers au régime, ainsi que des modifications

**30 300 \$**

Rente annuelle moyenne d'OMERS pour les participants ayant pris leur retraite en 2017

**202 000**

appels téléphoniques traités par notre service à la clientèle

**450**

séances d'information offertes aux participants

**39**

webinaires offerts en ligne



techniques à l'option de revenu du programme de CFS. Ces changements sont subtils, mais déterminants, car ils visent à équilibrer les besoins des participants touchés et ceux de tous les participants au régime.

Ils comprennent des mesures de transition qui permettront aux participants touchés de s'adapter aux nouvelles exigences. Pour en savoir plus, consultez [www.omers.com/2017planchanges](http://www.omers.com/2017planchanges).

Les employeurs jouent un rôle de premier plan dans notre régime en s'associant avec OMERS pour administrer les prestations de retraite des participants et en versant des cotisations à parts égales avec ceux-ci. C'est pourquoi nous nous efforçons de les tenir bien informés de nos principaux dossiers en matière de stratégie et d'administration.

**85 %**

des employeurs étaient satisfaits du soutien reçu d'OMERS

En 2017, les cadres supérieurs d'OMERS ont rencontré directement plus d'une soixantaine d'employeurs de la province. Ensemble, ils ont discuté de la stratégie 2020 d'OMERS, de la

situation de capitalisation, des placements, des tendances du marché du travail, des caractéristiques démographiques du régime ainsi que de l'administration des rentes. Les employeurs ont également été appelés à commenter nos progrès dans ces différents domaines. Ces rencontres nous ont permis de recueillir des données essentielles pour l'amélioration constante de nos pratiques.

OMERS a bonifié de diverses façons son modèle de

service ainsi que le soutien aux employeurs. Nous avons créé une équipe spécialisée des services de soutien aux employeurs pour répondre à leurs questions plus complexes, et nous avons lancé de nouvelles options d'apprentissage et de tutorat en ligne.

Nous avons aussi continué à offrir des webinaires et des forums d'apprentissage qui ont été utilisés par 2 800 personnes jusqu'à maintenant.

Étant donné qu'un certain nombre d'administrateurs de régimes chez les employeurs approchent de la retraite, OMERS s'est préparée à soutenir les administrateurs qui les remplaceront afin qu'ils soient rapidement en mesure de régler les questions administratives qui se poseront à eux, au moyen d'outils et d'approches variés répondant à différents besoins.

Au courant de 2017, OMERS a rencontré des organismes promoteurs. Nous avons également organisé des séances d'information auprès de syndicats, d'associations et d'autres groupes de participants au régime. Nous avons ainsi eu l'occasion de mieux comprendre certains enjeux importants, de renforcer nos relations et de former des partenariats qui nous aideront à mieux servir nos participants.

À la suite de l'annonce faite par la Société de promotion d'OMERS de sa volonté d'entreprendre un examen complet du régime, un forum a été mis sur pied pour les promoteurs, en novembre, en vue de tenir des discussions supplémentaires sur le régime de retraite. Nous sommes toujours ouverts à toutes les opinions, craintes ou idées qui nous sont exprimées.

**18 570**

participants s'étant prévalus des options de rachat de service

**18 500**

participants inscrits au programme CFS au total

**817 millions de dollars**

soldes totaux des comptes des participants au programme de CFS

**20 millions de dollars**

convertis à l'option de revenu CFS



## Évolution de nos capacités et de notre modèle d'affaires

En 2017, dans le cadre de l'évolution de nos capacités, nous avons rassemblé tous les employés d'OMERS de Toronto sous un même toit, renforçant du même coup notre culture d'entreprise, nous avons intensifié notre présence en Asie Pacifique grâce à l'ouverture d'un nouveau bureau à Singapour, réalisé des progrès avec notre nouveau système d'administration des rentes et perfectionné nos capacités de gestion des risques.

Au cours de l'année, OMERS a procédé à la consolidation de plusieurs bureaux de Toronto en un seul rassemblant plus de 1 400 employés au 100, rue Adelaide Ouest. L'édifice, dans lequel nous détenons une participation de 50 %, a été conçu et est géré par Oxford, notre société immobilière. Le déménagement nous fera économiser plus de 26 millions de dollars au cours des 15 prochaines années en évitant le renouvellement des baux auquel nous aurions procédé pour nos anciens bureaux, en plus de permettre la consolidation de plusieurs tâches qui se chevauchaient et l'uniformisation de procédés et de systèmes jusqu'alors disparates. En outre, cette décision confirme le perfectionnement continu de la culture d'entreprise d'OMERS, laquelle est essentielle à notre succès à long terme selon nous.

Nous continuons à porter une grande attention à nos coûts et à user de notre taille, de nos atouts technologiques et de nos pratiques d'approvisionnement efficaces pour contenir la croissance de nos dépenses tout en investissant raisonnablement dans la gestion des risques et la poursuite de nos objectifs stratégiques.

OMERS a annoncé l'ouverture d'un nouveau bureau de placement à Singapour en 2017, dans le cadre de l'avancement de notre stratégie de déploiement de capital sur les marchés asiatiques émergents marqués par une forte croissance.

Nous avons également investi dans nos capacités de gestion des risques. Nous avons établi le degré de risque que nous ne souhaitons pas dépasser dans nos efforts pour offrir aux participants des prestations de retraite déterminées sûres et durables.

De même, nous avons travaillé à l'amélioration des mesures de cybersécurité protégeant les données des participants, des placements et des locataires de nos biens immobiliers.

À mesure qu'augmente le nombre de participants partant à la retraite, nous ajoutons prudemment des ressources supplémentaires à notre équipe des services aux participants afin que cette dernière puisse continuer de répondre à la demande et qu'elle améliore aussi sa productivité au moyen de pratiques de travail rationalisées.





Les ratios des frais de gestion d'OMERS se sont établis à 55 points de base en 2017 et à 61 points de base en 2016. Ils tenaient compte de l'impact des primes incitatives versées par suite des excellents rendements de placement obtenus ces deux années. Au fil du temps, nous souhaitons maintenir notre ratio de frais de gestion autour de 50 points de base. Pour ce faire, nous tenterons notamment de tirer un revenu de la gestion des capitaux de tiers inclus aux actifs que nous possédons.

En 2017, nous avons réalisé de grands progrès dans l'élaboration de notre nouveau système d'administration des rentes qui offrira des services de qualité aux participants et aux employeurs. La fiabilité et la fonctionnalité du système sont de la plus grande

importance, et nous nous consacrerons à tester en profondeur cette nouvelle plateforme en 2018. Par souci de la qualité, nous prendrons tout le temps qu'il faut pour nous assurer du bon développement de notre système.

Nous prévoyons que le renouvellement de nos systèmes entraînera une hausse du coût par participant, lequel se situe actuellement sous la moyenne des grands acteurs canadiens du secteur des régimes publics de retraite. En 2017, notre coût par participant se chiffrait à 195 \$, un montant supérieur à la cible de 185 \$ que nous nous étions fixée pour 2020. En 2018, nous évaluerons les coûts et les avantages liés au développement additionnel de systèmes qui établiront de nouvelles cibles à long terme de coût par participant pour les années à venir.

Afin de veiller à ce qu'OMERS dispose d'employés talentueux qui lui permettront d'aller de l'avant dans les prochaines années, nous travaillons à bâtir les capacités de notre personnel. Nous avons étendu nos programmes de perfectionnement du leadership à l'échelle mondiale afin d'offrir à nos employés l'occasion de vivre de nouvelles expériences qui ajouteront de la profondeur à toute l'organisation. Nous estimons que notre programme en matière de talents se doit d'être inclusif, comme l'a démontré le travail du conseil sur le caractère inclusif et la diversité et du groupe de ressources aux employés de la Fierté. Nous sommes conscients de l'importance de recruter les meilleurs éléments possibles, de leur permettre de se perfectionner et de leur offrir les promotions qu'ils méritent, afin qu'ils aient envie de s'engager à travailler avec nous en vue de tenir notre promesse aux participants en matière de retraite. Nous sommes d'avis que nos différences suscitent de meilleures discussions et produisent de meilleurs résultats.





1

2

## Engagement envers la collectivité

Les employés d'OMERS soutiennent avec passion les communautés où ils vivent et travaillent. C'est pourquoi nous avons créé la Fondation OMERS en 2016. Nos employés recueillent les fonds, organisent les événements et choisissent les organismes de bienfaisance auxquels nous accordons des subventions.

En 2017, nous avons amassé plus de 1,6 million de dollars lors d'événements dirigés par des employés. Nos efforts de collecte de fonds et nos subventions apportent une différence dans nos communautés. Chacun des organismes subventionnés appuie la mission de la Fondation

OMERS, qui vise à créer des collectivités saines et dynamiques pour les générations à venir.

Nos employés contribuent depuis longtemps à l'essor des collectivités. Animés par un puissant esprit d'engagement communautaire, ils ont pris part en grand nombre, en 2017, aux journées du bénévolat tenues à Toronto, à New York, à Londres et à Sydney.

Ces journées offrent à nos employés l'occasion d'échanger avec des participants et de faire équipe avec des employeurs dans le but de soutenir nos collectivités.

- 1 Le George Hull Centre for Children and Families a bénéficié d'une subvention de la Fondation OMERS.
- 2 Des bénévoles d'OMERS se sont joints à l'équipe de New York Cares.
- 3 L'organisme Youth Philanthropy Initiative Canada a reçu une subvention de la Fondation OMERS.

- 4 Unity, bénéficiaire d'une subvention de la Fondation OMERS, s'est produit lors de l'assemblée annuelle de la Fondation.
- 5 Des employés d'OMERS de Londres (Royaume-Uni) ont amassé des fonds pour le Rainbow Trust en participant au marathon de Stockholm.



3



4



5

## Valeur sociale du régime d'OMERS

OMERS s'engage à assurer la viabilité à long terme du régime en tant que régime à prestations déterminées. Bien que nous sachions depuis longtemps à quel point le régime est important pour nos participants, des recherches récentes confirment qu'il contribue grandement aux communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent.

Des recherches ont confirmé la valeur du régime pour nos collectivités de façon plus générale. En novembre 2017, une étude approfondie a permis de comparer les attitudes et les comportements des participants d'OMERS à la retraite ou s'en approchant à celles de retraités qui ne participent pas à un régime à prestations déterminées. L'étude s'est concentrée sur quatre moteurs de valeur sociale : la gestion de la santé, l'engagement communautaire, la stabilité financière et l'autosuffisance.

**Nous avons cherché à comprendre si une plus grande certitude quant aux revenus de retraite procure une valeur sociale aux collectivités et aux gouvernements.**

### Principaux faits saillants des résultats de l'étude :

- Les participants d'OMERS se sentent globalement en meilleure santé et restent davantage actifs physiquement à la retraite.
- Ils s'impliquent plus activement dans la vie de leur communauté – ils aident les autres dans le besoin, effectuent plus souvent des dons à des organismes de bienfaisance et font davantage de bénévolat.
- Ils manifestent également plus de confiance quant à leur épargne-retraite et quant à leur capacité de gérer les dépenses imprévues.
- Ils se sentent plus confiants de pouvoir s'occuper financièrement d'eux-mêmes et de leur famille, et ils dépendent moins du soutien financier du gouvernement.

Outre la valeur sociale créée par les participants d'OMERS au sein de la collectivité, le régime crée une valeur économique positive attribuable aux versements de prestations, aux placements et à la création d'emplois.

Nous investissons également dans des entreprises qui fournissent et créent des milliers d'emplois. De plus, OMERS fait preuve de leadership pour façonner l'avenir de l'économie canadienne en investissant dans 30 entreprises technologiques canadiennes qui ont déjà créé 5 000 emplois.

Tous ces facteurs soulignent l'importance de préserver la couverture d'OMERS en tant que régime à prestations déterminées.

Versements  
annuels de  
4 milliards de  
dollars en rente



Contribuent  
à la sécurité  
des retraités

Impôts payés sur  
les revenus de  
retraite



Aident à financer  
les priorités  
gouvernementales

Placements dans  
des entreprises



Créent des  
emplois

## Perspectives

OMERS met l'accent sur la durabilité à long terme du régime. Cela signifie que nous devons gérer non seulement en fonction d'aujourd'hui, mais également de demain, au bénéfice des générations à venir. Ainsi, nous nous concentrons sur les défis et les risques associés à un environnement en évolution.

OMERS reconnaît depuis longtemps la nécessité de gérer le changement. Une déclaration de notre rapport annuel de 1968 le soulignait d'ailleurs : « Pour être efficace, une caisse de retraite doit répondre à un certain nombre d'exigences : elle doit être saine financièrement, fournir un service efficace et utile à ses participants, être consciente qu'il faut constamment évoluer et s'améliorer, ainsi que répondre aux besoins de ses participants. OMERS met tout en œuvre pour satisfaire à ces exigences. »

Au-delà de 2017, le changement demeurera un facteur clé et le régime d'OMERS continuera sa maturation. En 1997, le ratio participants actifs/retraités était légèrement inférieur à 3 pour 1. En 2017, ce ratio était légèrement inférieur à 2 pour 1. À la fin des années 2030, il est prévu que ce ratio sera

de 1 pour 1. Plus la maturation du régime se poursuit, plus celui-ci devient vulnérable à diverses pressions, puisqu'on compte relativement moins de participants pour assumer le coût de tout impact. Sans préparation préalable, un tel scénario pourrait entraîner, à l'avenir, une augmentation des taux de cotisation, une diminution des prestations ou une combinaison des deux.

La composition du régime évolue, ce qui a une incidence sur la détermination des taux de cotisation. En 2017, une étude sur l'évolution du nombre de participants a été réalisée dans le but d'aider OMERS à mieux comprendre la nature changeante du travail et ses répercussions sur les participants actifs. Cette étude a permis de cerner quatre causes potentielles de perturbation du marché du travail :

Nous sommes conscients des défis à venir et des forces à l'œuvre. Grâce à ses travaux de recherche et à son examen complet du régime, OMERS s'engage à trouver les bonnes solutions, qui sont essentielles à la protection, à la sécurisation et à la durabilité du régime, au bénéfice de nous tous. Les réalités suivantes nous enjoignent à évaluer le régime :



### Maturation du régime

La maturation du régime se poursuit, le nombre de participants actifs diminuant de plus en plus par rapport à celui des retraités. Puisqu'ils comptent un nombre relativement moins de participants qui cotisent, les régimes arrivés à maturité sont plus vulnérables aux ralentissements économiques. De même, ces régimes peuvent s'attendre à devoir verser en rentes, chaque année, une somme supérieure à celle des cotisations.



### Longévité

À l'instar de la tendance démographique générale, les participants d'OMERS vivent plus longtemps. Cela crée une pression financière supplémentaire sur le régime puisque ses rentes sont versées à vie.

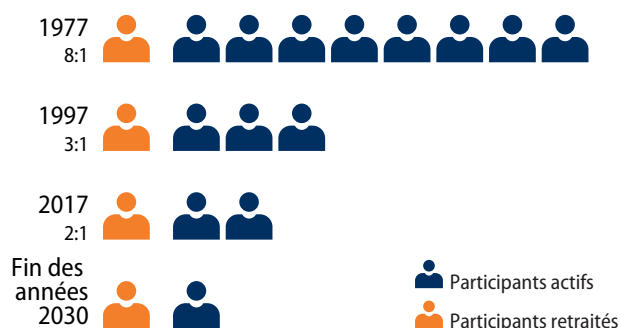


### Tendances du marché du travail

L'étude sur l'évolution du nombre de participants met en évidence les changements potentiels que subiraient les participants d'OMERS au fur et à mesure que la maturation du régime se poursuit. Une main-d'œuvre en évolution pourrait avoir une incidence sur les besoins futurs en matière de retraite.



- la croissance du travail à temps partiel;
- la privatisation;
- les nouveaux modèles de prestation de services;
- l'automatisation et la technologie.



Ces facteurs devraient contribuer à stabiliser, voire à réduire, le nombre de participants actifs d'OMERS au cours des prochaines années. Les conclusions de l'étude serviront à appuyer les décisions de planification et de conception du régime dans le but d'assurer sa viabilité à long terme.

Bien que les prestations acquises à ce jour soient protégées, nous devons nous tourner vers l'avenir et examiner comment nous pourrions ajuster le régime. Des consultations formelles des parties prenantes clés ont eu lieu en 2017 au sujet de l'introduction possible d'un mécanisme d'indexation modifiée sur l'inflation. Lors de ces consultations, nos promoteurs et d'autres parties prenantes ont exprimé le souhait d'en apprendre davantage sur les différents modèles de conception de régime qui pourraient être envisageables. À cette fin, la Société de promotion a entrepris en 2017 un examen complet du régime, qui constitue un prolongement logique de l'engagement d'OMERS à gérer et à planifier le changement. Il s'agit d'une occasion d'évaluer comment le régime compose avec des réalités qui échappent largement à son contrôle immédiat.



### Facteurs économiques

Malgré les rendements de placement élevés enregistrés récemment, nous prévoyons qu'il serait extrêmement difficile de générer systématiquement des rendements supérieurs à long terme. Tout recul économique majeur accroît la dépendance à l'égard des cotisations pour maintenir la santé financière du régime.



### Bonification du RPC

À compter de 2019, le Régime de pensions du Canada amorcera son programme de bonification. L'affectation de sommes supplémentaires à l'obtention de revenus de retraite autres que ceux versés par OMERS exercera une pression sur les taux de cotisation d'OMERS, réduisant ainsi les sommes dont disposent les participants et les employeurs pour absorber de futures augmentations. La bonification du RPC pourrait avoir une incidence sur les besoins futurs des participants d'OMERS.

## Gouvernance

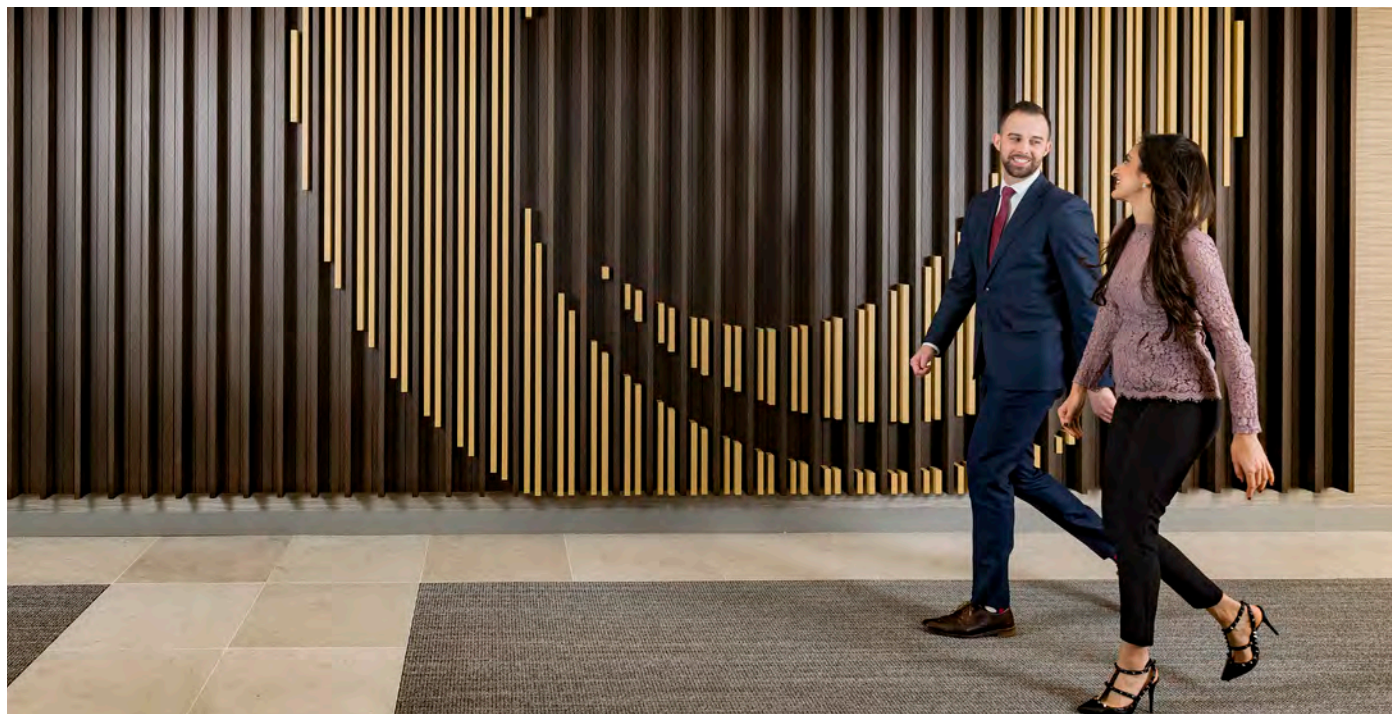
Une gouvernance efficace et transparente est une composante essentielle de notre promesse en matière de retraite. OMERS s'est toujours appliquée à maintenir des normes de gouvernance élevées, et elle a continué d'améliorer son modèle et ses pratiques de gouvernance.

La Loi de 2006 sur OMERS a créé la Société de promotion d'OMERS afin de conférer aux participants comme aux employeurs un droit de regard plus direct sur les régimes de retraite d'OMERS. La Société de promotion d'OMERS et son conseil d'administration permettent aux promoteurs, au nom des participants et des employeurs, d'assurer une surveillance stratégique et de prendre des décisions relatives aux grandes orientations des politiques, notamment en matière de niveaux de prestations et de taux de cotisation.

Aux termes de la Loi, la Société de promotion d'OMERS détermine également la composition

des deux conseils d'OMERS et est notamment responsable du processus de désignation et de nomination des administrateurs. Bien qu'un processus soit en place depuis un certain temps pour régir la nomination des administrateurs, un cadre de compétences actualisé a été élaboré en 2017 pour le conseil de la Société d'administration d'OMERS.

Le cadre de compétences décrit les attributs personnels requis de chaque administrateur et détermine les compétences que le conseil de la Société d'administration d'OMERS doit posséder de façon globale. Il est prévu que chaque administrateur apporte des compétences spécifiques aux exigences





globales du conseil. Le comité de gouvernance du conseil de la Société d'administration d'OMERS évalue l'auto-évaluation de chaque administrateur et approuve une matrice des compétences consolidée. Le cadre de compétences et la matrice des compétences sont communiqués chaque année à la Société de promotion d'OMERS, de même qu'une analyse des lacunes, afin d'aider la Société de promotion d'OMERS dans le recrutement de nouveaux administrateurs de la Société d'administration d'OMERS.

Cette approche permet de poursuivre l'évolution du cadre de gouvernance d'OMERS. Elle vient appuyer le perfectionnement continu d'un conseil d'administration de grande valeur, composé de membres qui possèdent des compétences éprouvées et une solide expérience dans des champs d'expertise essentiels aux activités et au succès d'OMERS.

Dans le prolongement de son travail de mise en œuvre de la stratégie 2020, le conseil de la Société d'administration d'OMERS a mis sur pied un comité de surveillance des risques. Le mandat de ce comité comprend la surveillance de l'élaboration d'un énoncé sur l'appétit pour le risque (Risk Appetite Statement), ainsi que l'amélioration du cadre de gestion des risques qui fournit des indications sur les risques que l'organisation doit comprendre, gérer et surveiller activement afin d'atteindre ses objectifs d'affaires, tant pour ce qui est de l'actif (les placements) que du passif (les rentes). Conformément à la Loi sur OMERS, la Société d'administration d'OMERS est responsable

de l'administration des rentes (y compris la perception des cotisations et le versement des rentes), de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et des placements des caisses de retraite. En s'acquittant de ces responsabilités, la Société d'administration d'OMERS a un devoir fiduciaire envers les participants du régime.

Depuis plus de 10 ans, la Société de promotion et la Société d'administration d'OMERS s'associent pour assurer la viabilité à long terme du régime. En 2015, les deux sociétés ont joint leurs efforts pour élaborer une stratégie commune pour OMERS. Chaque conseil a approuvé les aspects de la stratégie 2020 se rapportant à ses rôles et responsabilités respectifs et a accepté la stratégie dans son ensemble. En outre, les conseils sont conjointement responsables de surveiller la mise en œuvre et l'efficacité de la stratégie 2020.

En 2017, les deux conseils ont commencé à planifier conjointement l'élaboration de la stratégie 2030 d'OMERS. Ces séances témoignent d'un engagement continu à collaborer étroitement afin qu'OMERS jouisse d'un leadership solide en matière de saine gouvernance.

Pour un complément d'information sur les pratiques de gouvernance, veuillez consulter le [www.omerssc.com/Sponsors/Governance](http://www.omerssc.com/Sponsors/Governance), pour la Société de promotion d'OMERS et le [www.omers.com/governance](http://www.omers.com/governance) pour la Société d'administration d'OMERS.

## Membres du conseil Société de promotion d'OMERS



Marianne Love  
coprésidente du  
conseil



Frank Ramagnano  
coprésident du  
conseil



Dan Axford



Paul Bailey



Frederick Biro



Barry Brown



Diana Clarke



Peter Derochie



Mary McConville



Charlie Macaluso



Tim Maguire



Joe Pennachetti



Sandra Sahli



John Weatherup

## Membres du conseil Société d'administration d'OMERS



George Cooke  
président du conseil



Bill Aziz



Monty Baker



David M. Beatty



Darcie Beggs



William (Bill) Butt



Paul Elliott



Michael Fenn



Laurie Hutchinson



Cliff Inskip



Charlene Mueller



James Phillips



Penny Somerville



Eugene Swimmer  
(jusqu'en décembre 2017)



David Tsubouchi



Yung Wu  
(depuis janvier 2018)

# Rapport de gestion 2017

## Table des matières

- 25** Aperçu des régimes de retraite d'OMERS
- 27** Situation de capitalisation du régime principal
- 33** Rendements de placement
- 43** Gestion des risques

Ce rapport de gestion relève de la responsabilité de la direction de la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et de la Société de promotion d'OMERS (la « SP »).

La SP assure la surveillance stratégique et appuie la prise de décisions en ce qui a trait à la conception des prestations, à l'établissement des taux de cotisation et à la composition des deux conseils d'OMERS. La SAO assure la gestion stratégique et opérationnelle des services aux participants et aux employeurs des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes »), la perception des cotisations, le versement des rentes et le placement des caisses des régimes.

Le rapport de gestion contient l'analyse par la direction de la situation financière des régimes, de leurs résultats d'exploitation et de leur environnement opérationnel. Le contenu du présent rapport de gestion a été examiné et approuvé par le conseil d'administration de la SAO le 22 février 2018. La direction de la SP a examiné et approuvé la section « Situation de capitalisation du régime principal » du rapport de gestion. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés.

En plus des renseignements historiques, cette section contient des informations prospectives à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les informations prospectives exprimées dans cette section représentent les opinions de la direction à la date des présentes, et la direction ne s'engage pas à les mettre à jour ni à les réviser par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Un grand nombre de facteurs se répercutent sur le rendement des régimes, notamment l'évolution des conditions de marché, des taux d'intérêt, des facteurs démographiques et des facteurs technologiques. Les rendements et la valeur des placements sont appelés à fluctuer. Le passé n'est pas garant ni représentatif de l'avenir.

Nous utilisons certaines mesures financières qui ne sont pas fondées sur les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), notamment le déficit de capitalisation, comme mesures clés de notre information financière afin de permettre au lecteur de mieux comprendre le rendement de notre entreprise. Parmi les autres mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons, notons les rendements par catégorie d'actifs. Ces mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée et peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés ou régimes de retraite. Elles ne doivent pas être considérées comme une solution de remplacement aux mesures de la performance financière établies conformément aux PCGR. Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est, ni ne sera, offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de personnes des États-Unis, au sens donné à l'expression U.S. persons dans les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

# Aperçu des régimes de retraite d'OMERS

## À propos d'OMERS

Créée en 1962, OMERS offre des régimes de retraite à prestations déterminées aux employés de gouvernements locaux partout en Ontario, de même qu'aux retraités et à leurs survivants. Le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal » ou le « régime ») est un régime de retraite interentreprises conjoint qui regroupe près de 1 000 employeurs et pas loin de un demi-million de participants en 2017. L'éventail d'employeurs inclut aussi bien de grandes municipalités que des agences locales. Les participants au régime principal comprennent des employés municipaux syndiqués et non syndiqués, du personnel non enseignant des commissions scolaires, des employés des réseaux de transport en commun et des services publics d'électricité, des policiers, pompiers et auxiliaires médicaux ainsi que des employés des sociétés d'aide à l'enfance.

Le régime principal est capitalisé par les cotisations à parts égales des participants et des employeurs, ainsi que par les revenus de placement dégagés par son actif.

La Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur du régime principal, et la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») en est l'administrateur. La SP et la SAO ont des mandats et des conseils d'administration distincts.

## Société de promotion d'OMERS

La SP est le principal responsable de la conception des régimes et fixe notamment les niveaux de prestations et les taux de cotisation, en plus de déterminer la composition des deux conseils d'OMERS. Le conseil de la SP se compose de 14 membres, dont la moitié est désignée par des groupes d'employeurs et l'autre moitié, par des syndicats et des associations participant au régime principal.

## Société d'administration d'OMERS

La SAO a trois principales responsabilités :

- les placements des caisses de retraite;
- l'administration des régimes et le versement de prestations de retraite aux participants;
- la préparation et l'approbation des évaluations actuarielles.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, la SAO a créé quatre divisions, que soutient un siège social :

- Services de retraite
- Placements de marché
- Marchés privés
- Biens immobiliers et plateformes de placement

La SAO est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres désignés par des organismes promoteurs et nommés par le conseil de la SP, et d'un président indépendant, nommé également par le conseil de la SP dans le cadre d'un processus conjoint avec le conseil de la SAO.

## Régimes de retraite

Les régimes de retraite d'OMERS s'entendent du régime de retraite principal d'OMERS, de la convention de retraite (la « CR ») du régime de retraite principal d'OMERS et du régime de retraite complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux.

### Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS comporte deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »). Le calcul des prestations déterminées versées au titre du régime principal, combinées aux prestations actuelles du Régime de pensions du Canada (le « RPC »), correspond à environ 2 % des gains annuels moyens des 60 mois consécutifs les mieux payés d'un participant, multipliés par le nombre d'années de service validé, jusqu'à concurrence de 35 années.

Le régime principal fournit actuellement aux participants admissibles :

- une protection contre l'inflation;
- une prestation de raccordement qui cesse d'être versée à l'âge de 65 ans, lorsque le versement des prestations du RPC est censé commencer;
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité si un participant cotisant devenait invalide et ne pouvait plus travailler;
- des prestations de survivant pour le conjoint et les enfants à charge;
- des options de transférabilité lors de la cessation d'emploi.

Les prestations versées au titre du régime principal sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR »). Les états financiers du régime principal sont présentés dans les notes annexes des états financiers consolidés.

### Convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS

La CR prévoit des prestations de retraite, établies selon la formule de calcul des prestations d'OMERS, en sus du maximum permis par la LIR. Les prestations sont fondées sur les revenus annuels, jusqu'à concurrence du moins élevé de 150 % de la rémunération annuelle actuelle de base du participant et de sept fois les gains ouvrant droit à pension maximaux de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, l'actif net de la CR s'élevait à 162 millions de dollars, contre 147 millions de dollars au 31 décembre 2016.

La CR n'est pas assujettie aux normes de capitalisation minimale de la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR »), et elle est partiellement capitalisée selon la politique de la comptabilisation au décaissement modifiée. Aux fins de capitalisation, nous nous assurons que la caisse de la CR, les cotisations projetées et les revenus de placement suffisent au versement des prestations et au règlement des dépenses pour une période de 20 ans après chaque date d'évaluation.

### Régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant, à capitalisation distincte, destiné aux policiers, aux pompiers et aux auxiliaires médicaux. Il offre des prestations complémentaires à celles du régime principal. La participation au régime complémentaire n'entre en vigueur qu'à la conclusion d'une entente entre un groupe d'employés et son employeur. Au 31 décembre 2017, aucune entente de la sorte n'avait été conclue. En conséquence, le régime complémentaire n'a actuellement aucun participant, aucun actif ni aucun passif.

## Situation de capitalisation du régime principal

En 2017, le taux de capitalisation, indicateur clé de la santé financière à long terme du régime, a été porté à 94 %, alors qu'il s'établissait à 93 % en 2016. Les obligations au titre des prestations de retraite s'établissaient à 93,6 milliards de dollars au 31 décembre 2017, par rapport à 87,0 milliards de dollars au 31 décembre 2016, ce qui signifie que le régime principal a clôturé 2017 avec un déficit de capitalisation de 5,4 milliards de dollars, en regard d'un déficit de 5,7 milliards de dollars à la fin de 2016. L'actif net lissé totalisait 88,2 milliards de dollars au 31 décembre 2017, par rapport à 81,2 milliards de dollars un an plus tôt. Les taux de cotisation et les prestations n'ont pas changé en 2017, et ils demeureront stables en 2018.

Le taux de capitalisation désigne la relation entre l'actif du régime et les obligations au titre des prestations de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. L'actif du régime est évalué en lissant les rendements de placement – supérieurs ou inférieurs au taux d'actualisation du régime – sur une période de cinq ans. Ce faisant, il est possible d'établir les taux de cotisation et de concevoir les prestations tout en adoptant une vision à long terme en matière de rendements de placement. Le déficit représente l'écart entre les obligations au titre des prestations de retraite et la valeur lissée de l'actif. À la fin de 2017, le montant des rendements de placement non comptabilisés, dont la comptabilisation aura lieu au cours des quatre prochains exercices, s'élevait à 6,0 milliards de dollars, comparativement à 3,4 milliards de dollars en 2016.

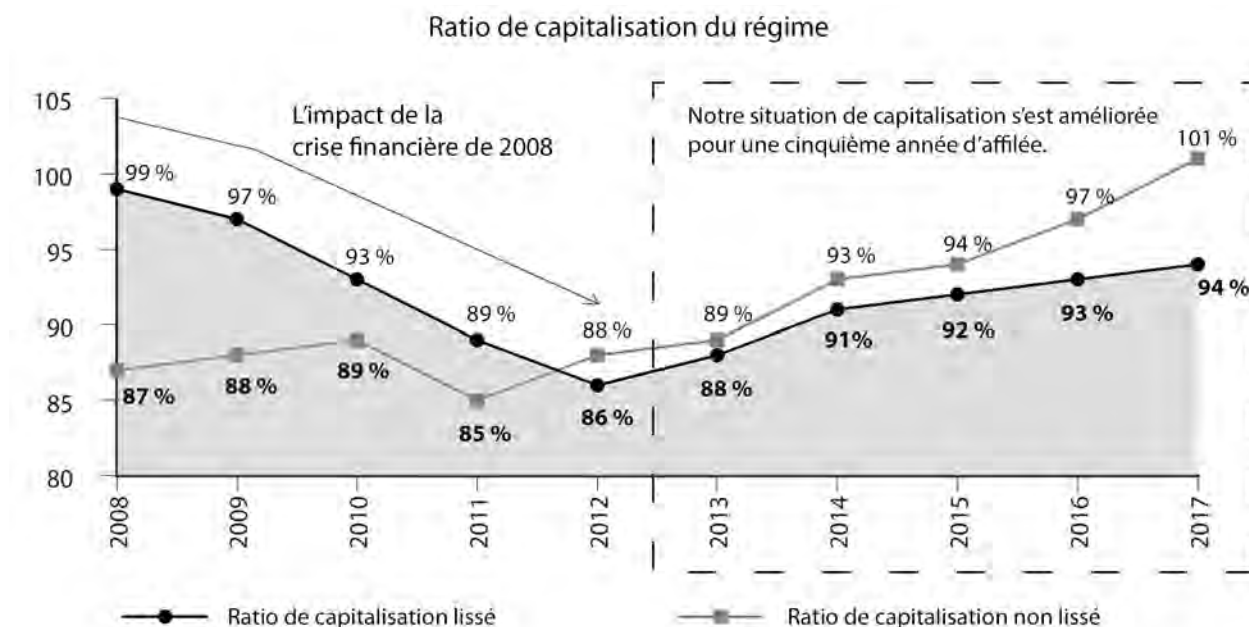
L'amélioration de la situation de capitalisation en 2017 est le résultat net des facteurs suivants :

| Taux de capitalisation<br>(en %) |                                                                                    | Déficit<br>(en milliards de dollars) |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 93 %                             | <b>À l'ouverture de l'exercice</b>                                                 | (5,7) \$                             |
| 1                                | Cotisations des participants et des employeurs affectées à la réduction du déficit | 0,8                                  |
| 2                                | Rendements de placement comptabilisés en sus du taux d'actualisation               | 2,0                                  |
| (3)                              | Réduction du taux d'actualisation de 20 points de base                             | (2,7)                                |
| 1                                | Résultats techniques du régime principal et autres facteurs                        | 0,6                                  |
| s. o.                            | Intérêts sur le déficit                                                            | (0,4)                                |
| 94 %                             | <b>À la clôture de l'exercice</b>                                                  | (5,4) \$                             |

Les principaux moteurs de l'amélioration de la situation de capitalisation du régime sont les cotisations des participants et des employeurs, ainsi que les rendements de placement. Le rendement de placement net s'est établi à 11,5 %, ce qui est supérieur à la cible d'OMERS, soit 7,3 %, et à son taux d'actualisation de 6,2 %. Au 31 décembre 2017, OMERS a ramené le taux d'actualisation de 6,2 % à 6,0 %.

La situation de capitalisation lissée du régime s'est améliorée pour une cinquième année d'affilée, essentiellement en raison des cotisations en sus des prestations constituées, ainsi que des rendements de placement positifs supérieurs au taux d'actualisation. L'objectif d'OMERS pour le régime principal consiste à renouer avec la pleine capitalisation tout en réduisant davantage le taux d'actualisation au fil du temps. La stratégie 2020 d'OMERS vise l'augmentation de notre taux de capitalisation de manière à atteindre la pleine capitalisation d'ici 2025, objectif que nous sommes en bonne voie d'atteindre.

Le graphique suivant présente la situation de capitalisation du régime pour les 10 dernières années.



## Gestion de la situation de capitalisation du régime

Pour maintenir la santé à long terme du régime, nous devons prendre de bonnes décisions qui protègent sa situation de capitalisation. Nous avons recours à trois leviers pour gérer la situation de capitalisation du régime :

- les taux de cotisation
- la conception des prestations
- les rendements de placement

La SP et la SAO sont conjointement responsables d'appliquer les stratégies nécessaires pour gérer les trois leviers.

La SP établit les taux de cotisation et les niveaux de prestations à la lumière de la situation de capitalisation du régime (excédent, réserve ou déficit). Ses décisions sont guidées par un cadre clair – une stratégie de gestion de la capitalisation – qui protège la situation de capitalisation du régime et assure la sûreté et la durabilité des rentes pour les retraités actuels et futurs.

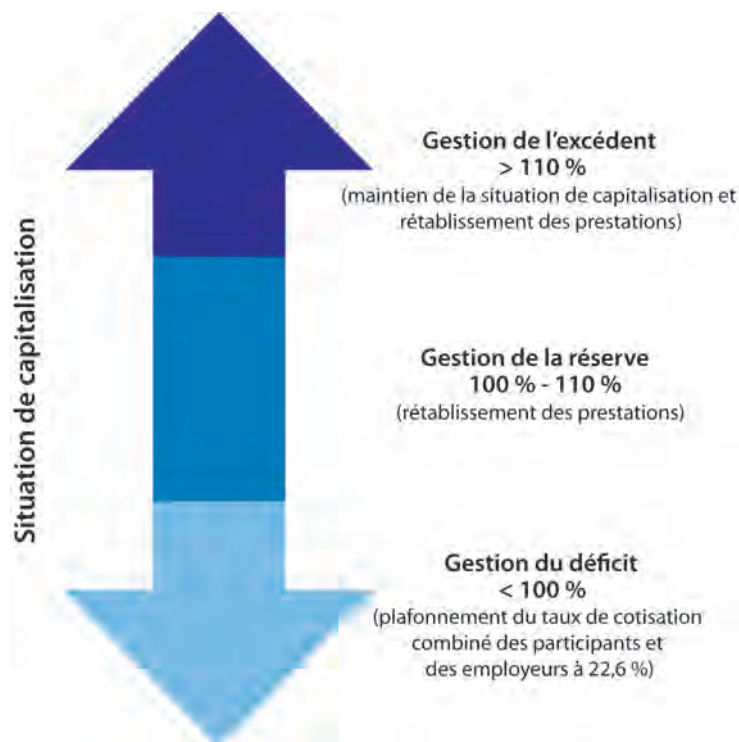
La SAO pose les hypothèses actuarielles, adopte les méthodes actuarielles entrant dans le calcul des obligations au titre des prestations de retraite – y compris le taux d'actualisation du régime, avec l'aide d'un actuaire indépendant – et établit les exigences de capitalisation minimale conformément aux lois sur les régimes de retraite et à leurs règlements d'application. La SAO est également chargée d'effectuer les placements pour le compte du régime.

L'atteinte de la pleine capitalisation d'ici 2025 dépend des rendements de placement réels et des résultats démographiques.

L'approche stratégique et coordonnée d'OMERS consistant à utiliser les trois leviers de capitalisation se traduira par la prise de décisions équitables et équilibrées qui soutiennent les objectifs de durabilité à long terme. Les cotisations et les prestations doivent être équilibrées de manière à assurer la sécurité et la durabilité des rentes, tout en veillant à ce que le régime offre des prestations de retraite significatives à ses participants. Nous continuons de cibler des rendements qui sont égaux ou supérieurs à nos objectifs à long terme.

## Stratégie de gestion de la capitalisation

Adoptée par le conseil d'administration de la SP en 2014, la stratégie de gestion de la capitalisation établit trois « zones » de capitalisation et fixe les paramètres à l'intérieur desquels fixer les taux de cotisation et les niveaux de prestations pour chaque zone, de manière à maintenir l'équilibre entre l'actif du régime et les obligations à long terme au titre des prestations de retraite. La stratégie de gestion de la capitalisation établit expressément les conditions d'ajustement des cotisations et des prestations dans le but de gérer la santé financière à long terme du régime.



À mesure que s'améliorera la situation de capitalisation et que le régime passera de la zone de gestion du déficit à la zone de gestion de l'excédent, la SP adoptera une approche mesurée dans la réduction des cotisations et le rétablissement des prestations.

Le régime se trouve actuellement dans la zone de gestion du déficit. En l'absence d'événements imprévus, la situation de capitalisation d'OMERS devrait atteindre 100 % au plus tard le 31 décembre 2025. Le taux de cotisation combiné des employeurs et des participants s'est établi à 21,3 % en 2017, ce qui est supérieur au taux de cotisation minimal de 19,6 % prévu par la LRR. Si le déficit du régime venait à s'accroître et que le taux de cotisation minimal prévu par la LRR excédait 21,3 %, la stratégie de gestion de la capitalisation prévoit que ce déficit additionnel sera financé au moyen de réductions des prestations et d'augmentations des cotisations. Le taux de cotisation est plafonné à 22,6 %, après quoi tout déficit restant sera financé au moyen de baisses des prestations.

Lorsque la situation de capitalisation aura atteint 100 % et que le régime passera à la zone de gestion de la réserve, la stratégie de gestion de la capitalisation prévoit que les taux de cotisation seront ramenés au coût normal majoré de 2 % jusqu'à ce que la situation de capitalisation atteigne 105 %, puis au coût normal majoré de 1 % jusqu'à ce qu'elle atteigne 110 %. Le coût normal s'entend de la valeur actualisée des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice. Autrement dit, il s'agit du taux de cotisation qui paie pour le service actuel, compte non tenu des paiements aux fins de réduction du déficit. Les baisses de prestations survenues dans la zone de gestion du déficit sont reprises lorsque la situation de capitalisation du régime atteint 105 %. La reprise se fera sur une base prospective, ce qui signifie qu'elle aura une incidence uniquement sur les prestations constituées dans l'avenir et non sur celles qui ont déjà été constituées.

Au-delà d'une situation de capitalisation de 110 %, le régime passe à la zone de gestion de l'excédent, où l'objectif consiste à maintenir une situation de capitalisation de 110 % et de rétablir davantage les prestations. Les taux de cotisation seront établis de manière à financer le coût normal de constitution des prestations. Les prestations seront rétablies sur une base rétroactive, mais uniquement lorsque ce rétablissement ne ramènera pas la situation de capitalisation sous la barre des 110 % et lorsqu'OMERS jugera prudent de le faire. Il peut survenir d'autres baisses des taux de cotisation et des hausses des prestations, mais uniquement si de telles mesures ne ramènent pas la situation de capitalisation sous la barre des 110 %.

## Risque de capitalisation du régime

Le risque de capitalisation du régime s'entend de la possibilité que la SP doive augmenter les cotisations ou réduire les prestations du fait d'un rendement de placement négatif, de résultats techniques défavorables ou de la maturation du régime. L'augmentation de la maturation du régime au fil du temps réduit sa capacité de soutenir son risque de capitalisation au cours des périodes à venir, toutes choses étant égales par ailleurs.

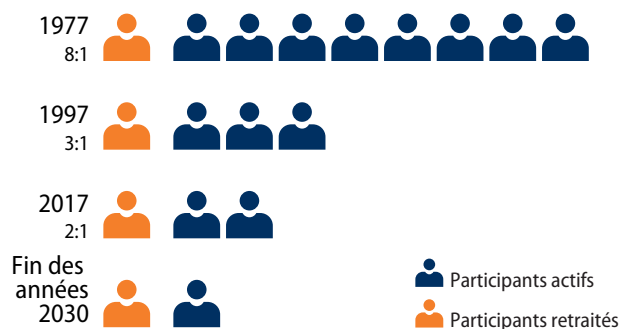
Un rendement de placement négatif survient si les rendements à long terme du régime sont inférieurs à son taux d'actualisation et que les fluctuations de ses rendements à court terme nécessitent des changements aux cotisations et aux prestations. Un grand nombre de facteurs économiques – notamment la volatilité des marchés financiers, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la vive concurrence pour les catégories d'actifs – présentent des risques qui limitent la capacité de générer des rendements égaux ou supérieurs au taux d'actualisation du régime. Chaque année, la SAO évalue donc le caractère raisonnable du taux d'actualisation du régime pour s'assurer qu'il comporte des marges suffisantes afin de protéger le régime contre des résultats techniques défavorables à long terme.

Un facteur important de l'établissement du taux d'actualisation du régime est la répartition de l'actif cible, qui est approuvée par le conseil de la SAO et qui reflète les répartitions cibles parmi une série de catégories d'actifs. La SAO réalise des études régulières (la plus récente ayant eu lieu en 2016) afin d'ajuster la répartition de l'actif cible du régime et d'optimiser sa capacité à renouer avec la pleine capitalisation d'ici 2025. La répartition de l'actif nous aide également à verser des prestations sans devoir vendre des actifs tout en atténuant au minimum la nécessité d'apporter des changements imprévus au régime.

Le régime a récemment connu plusieurs années de rendements de placement solides, alimentés par l'accélération de la croissance économique mondiale et par la faiblesse des taux d'intérêt, ce qui a généré une forte concurrence pour les placements privés. Compte tenu du vieillissement de la population des grandes économies du monde, nous prévoyons que la croissance mondiale ralentira et que les rendements futurs des placements seront inférieurs à ceux des dix dernières années.

Les résultats techniques défavorables désignent des variations inattendues de l'espérance de vie (notamment une longévité accrue), des hausses salariales et des tendances en matière de retraite et de cessation d'emploi. Des résultats techniques défavorables soutenus, qui donnent lieu à des pertes actuarielles, nécessitent des modifications d'hypothèses actuarielles ayant une incidence défavorable sur les obligations au titre des prestations de retraite et sur les exigences de capitalisation. L'espérance de vie en particulier a augmenté de façon constante au fil du temps. Cela signifie que les retraités touchent des prestations de retraite sur une plus longue période, ce qui se traduit par une hausse du passif au titre des prestations de retraite. Nous évaluons annuellement les résultats techniques du régime par rapport aux hypothèses actuarielles et réalisons une étude exhaustive au moins tous les cinq ans.

La maturation du régime s'entend de la diminution de la proportion de participants actifs par rapport aux participants retraités, que celle-ci soit attribuable à un accroissement de la longévité, au nombre moins élevé de nouveaux participants, aux tendances de retraite ou à d'autres facteurs. Puisque le risque de capitalisation du régime est intégralement assumé par les participants actifs et les employeurs, cette tendance signifie que le coût lié à la capitalisation des déficits du régime est de plus en plus concentré sur un groupe relativement restreint. Le rapport entre le nombre de participants actifs et le nombre de participants retraités est une mesure courante de la maturation du régime. La maturation du régime est en hausse, puisque ce ratio était légèrement inférieur à 2:1 à la fin de 2017, comparativement à un peu moins de 3:1 en 1997. À mesure que la proportion de participants actifs continue de diminuer, les cotisations annuelles deviendront inférieures aux versements de prestations annuels. Nous compterons sur les revenus de placement pour combler la différence, ce qui rend le régime plus vulnérable aux ralentissements économiques. Nous prévoyons que la maturation du régime se poursuivra dans un avenir prévisible.



La récente étude sur l'évolution du nombre de participants portant sur les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi suggère que le nombre de participants actifs pourrait diminuer de façon considérable au cours des 25 prochaines années. Une telle baisse du nombre de participants actifs accentue les problèmes liés à la maturation du régime décrits dans la présente section.

À compter de 2019, les participants et les employeurs seront touchés par les améliorations progressives apportées au Régime de pensions du Canada (RPC). Notons, entre autres, l'augmentation du taux de remplacement du revenu du RPC, qui passera de 25 % à 33 % des revenus, ce qui se traduira par une hausse des cotisations patronales et salariales. La formule de calcul des prestations d'OMERS ne tient pas automatiquement compte des modifications apportées au RPC. Par conséquent, les prestations de retraite combinées que les futurs retraités recevront du RPC et d'OMERS augmenteront à long terme. L'affectation de sommes supplémentaires à l'obtention de revenus de retraite autres que ceux versés par OMERS exercera une pression sur les taux de cotisation d'OMERS, réduisant ainsi les sommes dont disposent les participants et les employeurs pour absorber des hausses futures.

## Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements futurs de prestations. Ce taux influe sur les obligations au titre des prestations de retraite du régime et sur les taux de cotisation minimaux. Le taux d'actualisation comprend deux principales composantes : 1) le taux d'actualisation réel (avant l'inflation), qui reflète les attentes en matière de rendements de placement réels du régime à l'avenir, et 2) l'hypothèse d'inflation future.

Le taux d'actualisation s'établissait à 6,0 % au 31 décembre 2017, par rapport à 6,2 % au 31 décembre 2016, ce qui reflète la baisse de 20 points de base du taux d'actualisation réel, qui a été ramené de 4,2 % à 4,0 %. L'hypothèse d'inflation future n'a pas changé et s'établit à 2,0 %.

La baisse de 20 points de base du taux d'actualisation réel en 2017 a donné lieu à une augmentation de 2,7 milliards de dollars de l'obligation au titre des prestations de retraite et du déficit et à une diminution de 3 % du taux de capitalisation. Le coût normal du régime de 2018 a augmenté, les gains cotisables étant passés de 0,8 % à 17,4 %. Si le rapport d'évaluation actuarielle de 2017 est déposé auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, le taux de cotisation minimal exigé par la loi augmentera pour atteindre 20,8 %, soit un taux inférieur au taux de cotisation mixte actuel de 21,3 %, ce qui indique qu'aucune hausse du taux de cotisation ne serait requise avant 2021.

Au 31 décembre 2017, le taux d'actualisation réel de 4,0 % tenait compte d'une marge stratégique de 0,25 %. Les marges stratégiques représentent un levier du taux d'actualisation servant à protéger la situation de capitalisation du régime principal de la volatilité. Si le régime devait subir un événement perturbateur, comme une crise financière, OMERS pourrait utiliser les marges stratégiques pour augmenter le taux d'actualisation et stabiliser la situation de capitalisation du régime, les taux de cotisation et les prestations.

Au cours des prochaines années, nous prévoyons de nouvelles réductions de notre taux d'actualisation afin de nous prémunir contre le risque de placement et de responsabilité, ce qui atténuera le risque de capitalisation au fil du temps et assurera des taux de cotisation et des prestations stables. OMERS a pour objectif d'abaisser le taux d'actualisation réel du régime à 3,75 %. À mesure que nous diminuerons notre taux d'actualisation réel, le coût normal du régime s'accroîtra. Au 31 décembre 2017, une baisse de 5 points de base du taux d'actualisation réel augmenterait de 0,2 % le coût normal de 2018. À la fin de 2017, nous étions en bonne voie d'atteindre nos objectifs à long terme.

## **Possibilités d'atténuation du risque de capitalisation du régime**

Un régime de retraite à prestations déterminées durable offrira un éventail approprié de prestations à l'intérieur d'un éventail acceptable de coûts, d'une génération à l'autre et dans des circonstances tant favorables que défavorables. La conception du régime et la façon dont les cotisations et les prestations sont gérées au fil du temps sont fondamentales pour assurer la durabilité du régime.

En 2017, la Société de promotion d'OMERS a entrepris un examen complet du régime afin d'évaluer et d'explorer les possibilités d'améliorer la durabilité du régime et de gérer les risques de capitalisation. Cet examen permettra de modéliser la santé financière à long terme du régime et d'explorer des approches de gestion des prestations et des cotisations qui gèrent les risques. L'objectif consiste à conserver à la fois les prestations pertinentes et les coûts abordables, au bénéfice des parties prenantes d'aujourd'hui et de demain.

# Rendements de placement

## Contexte économique

La croissance économique mondiale est devenue de plus en plus synchronisée en 2017 et a été marquée par une reprise de l'activité tant dans les économies avancées que dans celles en développement. L'élan mondial a été soutenu par une augmentation des dépenses d'investissement, un taux de chômage qui n'a jamais été aussi bas, des politiques monétaires accommodantes et une faible inflation. Par conséquent, les marchés boursiers ont connu un excellent rendement à l'échelle mondiale. Même si les taux d'intérêt ont augmenté, ils sont demeurés faibles par rapport aux niveaux historiques. Tous ces facteurs ont donné lieu à un environnement économique propice à l'investissement et a augmenté la concurrence pour les actifs privés.

## Rendements

En 2017, le régime principal a dégagé un rendement, après les frais, de 11,5 %, contre 7,3 % pour l'indice de référence. Toutes les principales catégories d'actifs ont dégagé de bons rendements en 2017 et ont surpassé les indices de référence. Les rendements nets se sont établis à 11,4 % pour nos placements de marché et à 11,6 % pour nos placements privés.

Nous évaluons notre rendement par comparaison avec un indice de référence absolu qu'approuve le conseil de la SAO au plus tard au début de chaque exercice, notre objectif étant de dégager des rendements stables pour OMERS qui soient égaux ou supérieurs à cet indice de référence.

## Rendements de l'exercice en un coup d'œil

Suivent les rendements de placement du régime principal et de la CR pour les exercices 2017 et 2016 :

| Exercices clos les 31 décembre                | 2017                                                |                           |                         | 2016 <sup>1</sup>                                   |                           |                         |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
|                                               | Revenu de placement net<br>(en millions de dollars) | Taux de rendement net (%) | Indice de référence (%) | Revenu de placement net<br>(en millions de dollars) | Taux de rendement net (%) | Indice de référence (%) |
| <b>Placements de marché</b>                   |                                                     |                           |                         |                                                     |                           |                         |
| Titres à revenu fixe                          |                                                     |                           |                         |                                                     |                           |                         |
| Obligations indexées sur l'inflation          | 85 \$                                               | 2,0 %                     |                         | 195 \$                                              | 3,3 %                     |                         |
| Obligations d'État                            | 44                                                  | 0,2                       |                         | 648                                                 | 2,3                       |                         |
| Titres de créance                             | 1 186                                               | 6,9                       |                         | 702                                                 | 9,0                       |                         |
| Actions de sociétés ouvertes                  | 3 937                                               | 14,7                      |                         | 1 903                                               | 7,1                       |                         |
| Trésorerie et instruments à court terme       | 249                                                 | s. o.                     |                         | 412                                                 | s. o.                     |                         |
| <b>Total des placements de marché</b>         | <b>5 501 \$</b>                                     | <b>11,4 %</b>             | <b>6,1 %</b>            | <b>3 860 \$</b>                                     | <b>9,4 %</b>              | <b>6,4 %</b>            |
| <b>Placements privés</b>                      |                                                     |                           |                         |                                                     |                           |                         |
| Actions de sociétés fermées                   | 1 195                                               | 11,1                      | 9,3                     | 1 137                                               | 12,3                      | 10,7                    |
| Infrastructures                               | 1 917                                               | 12,3                      | 8,7                     | 1 591                                               | 10,9                      | 9,8                     |
| Biens immobiliers                             | 1 455                                               | 11,4                      | 8,4                     | 1 560                                               | 12,3                      | 8,2                     |
| <b>Total des placements privés</b>            | <b>4 567 \$</b>                                     | <b>11,6 %</b>             | <b>8,7 %</b>            | <b>4 288 \$</b>                                     | <b>11,8 %</b>             | <b>9,7 %</b>            |
| <b>Total de la caisse du régime principal</b> | <b>10 068 \$</b>                                    | <b>11,5 %</b>             | <b>7,3 %</b>            | <b>8 148 \$</b>                                     | <b>10,3 %</b>             | <b>7,9 %</b>            |
| <b>Caisse de la CR<sup>2</sup></b>            | <b>12 \$</b>                                        | <b>13,1 %</b>             | <b>12,8 %</b>           | <b>8 \$</b>                                         | <b>7,8 %</b>              | <b>8,7 %</b>            |

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs ont été présentés selon les mêmes méthodes que celles utilisées en 2017.

<sup>2</sup> Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Compte tenu de ce solde, le taux de rendement net s'est établi à 7,4 % en 2017, par rapport à 4,2 % en 2016.

## Répartition de l'actif et pondérations

La SAO atténue le risque et vise des rendements élevés et constants en diversifiant les placements par type d'actifs, secteur d'activité et marché géographique et en acquérant des actifs de grande qualité. Le conseil de la SAO a approuvé une répartition de l'actif cible (mise à jour en décembre 2016) conçue pour dégager des rendements à long terme de manière à nous permettre de verser des rentes sûres et durables. Les placements à revenu fixe visent des titres sous forme d'obligations indexées sur l'inflation, d'obligations d'État et de titres de créance. Les actions comprennent des actions de sociétés ouvertes et fermées, soit au moyen d'achats directs, soit par l'intermédiaire de dérivés. La SAO investit également dans des biens immobiliers, notamment des infrastructures et des biens immobiliers, qui sont choisis en fonction de leur capacité à générer des rendements et des flux de trésorerie plus prévisibles.

### Répartition de l'actif – Pondération

Afin d'établir la pondération définitive de chaque catégorie d'actifs du régime, la répartition de l'actif tient compte des instruments dérivés et d'autres éléments comme les montants à payer aux termes des caisses administrées. La répartition de l'actif de placement net, en fonction des placements figurant aux états financiers consolidés et après toutes les affectations, est présentée dans le tableau suivant. Les positions dérivées sont incluses dans les diverses catégories d'actifs, un montant correspondant étant porté au levier économique. Le levier économique correspond à l'écart entre l'exposition à une catégorie d'actifs et la juste valeur du dérivé dans la catégorie d'actifs. À la fin de 2017, la répartition de l'actif de placement s'établissait à 96,4 milliards de dollars (86,4 milliards de dollars en 2016) et comprenait des caisses administrées de 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2016) et des éléments non liés aux placements de (0,2) milliard de dollars ((0,2) milliard de dollars en 2016).

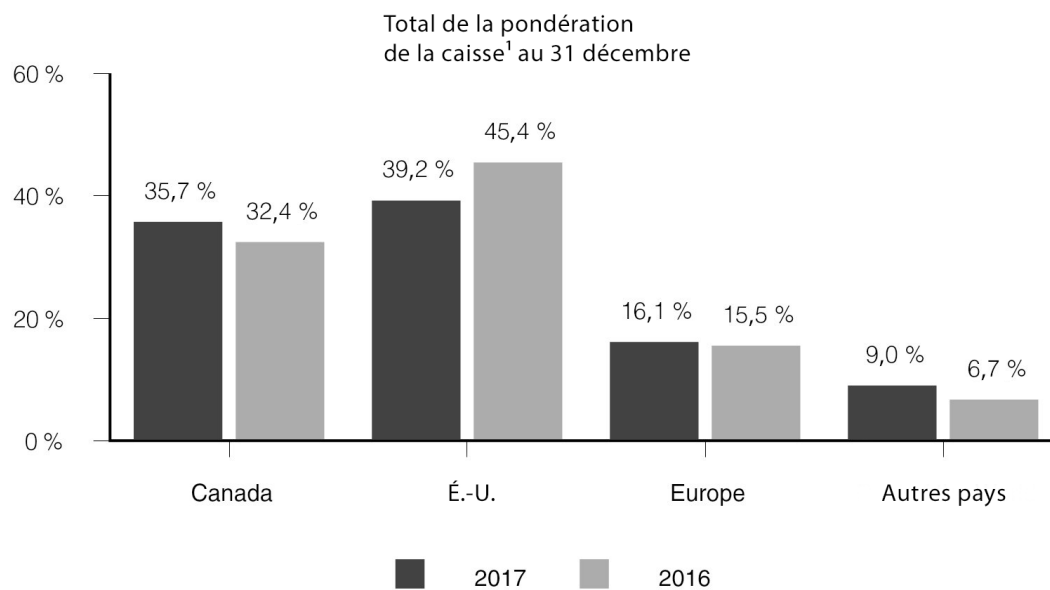
| Aux 31 décembre                      | 2017                                           |                                                            |                                                                     |                        | 2016                                           |                                                            |                                                                     |                        |
|--------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                      | Actif de placement<br>(en millions de dollars) | Passif au titre des placements<br>(en millions de dollars) | Pondération de l'actif de placement net<br>(en millions de dollars) | Pourcentage de l'actif | Actif de placement<br>(en millions de dollars) | Passif au titre des placements<br>(en millions de dollars) | Pondération de l'actif de placement net<br>(en millions de dollars) | Pourcentage de l'actif |
| <b>Titres à revenu fixe</b>          |                                                |                                                            |                                                                     |                        |                                                |                                                            |                                                                     |                        |
| Obligations indexées sur l'inflation | 3 855 \$                                       |                                                            | 3 855 \$                                                            | 4,0 %                  | 5 242 \$                                       |                                                            | 5 242 \$                                                            | 6,1 %                  |
| Obligations d'État                   | 6 754                                          |                                                            | 6 754                                                               | 7,0                    | 9 632                                          |                                                            | 9 632                                                               | 11,2                   |
| Titres de créance                    | 17 653                                         |                                                            | 17 653                                                              | 18,3                   | 15 139                                         |                                                            | 15 139                                                              | 17,5                   |
| <b>Actions</b>                       |                                                |                                                            |                                                                     |                        |                                                |                                                            |                                                                     |                        |
| Actions de sociétés ouvertes         | 32 522                                         |                                                            | 32 522                                                              | 33,7                   | 24 038                                         |                                                            | 24 038                                                              | 27,8                   |
| Actions de sociétés fermées          | 11 521                                         |                                                            | 11 521                                                              | 12,0                   | 11 730                                         |                                                            | 11 730                                                              | 13,6                   |
| <b>Immobilisations</b>               |                                                |                                                            |                                                                     |                        |                                                |                                                            |                                                                     |                        |
| Infrastructures                      | 17 044                                         | (1 365)                                                    | 15 679                                                              | 16,3                   | 16 462                                         | (1 720)                                                    | 14 742                                                              | 17,0                   |
| Biens immobiliers                    | 14 932                                         | (1 172)                                                    | 13 760                                                              | 14,3                   | 14 107                                         | (1 489)                                                    | 12 618                                                              | 14,6                   |
| <b>Placements à court terme</b>      |                                                |                                                            |                                                                     |                        |                                                |                                                            |                                                                     |                        |
| Trésorerie                           | 13 753                                         |                                                            | 13 753                                                              | 14,2                   | 15 919                                         |                                                            | 15 919                                                              | 18,4                   |
| Levier économique                    | (19 099)                                       |                                                            | (19 099)                                                            | (19,8)                 | (22 650)                                       |                                                            | (22 650)                                                            | (26,2)                 |
| <b>Total</b>                         | <b>98 935 \$</b>                               | <b>(2 537 \$)</b>                                          | <b>96 398 \$</b>                                                    | <b>100,0 %</b>         | <b>89 619 \$</b>                               | <b>(3 209 \$)</b>                                          | <b>86 410 \$</b>                                                    | <b>100,0 %</b>         |

En 2017, nous avons modifié la répartition de l'actif du régime, réduisant sa pondération en obligations indexées sur l'inflation et en obligations d'État. Nous avons également augmenté nos placements en actions de sociétés ouvertes et en titres de créance et diminué de façon proactive le levier économique au fur et à mesure de la hausse des prix des actifs.

## Pondération par pays

Le graphique suivant présente le total de la pondération du régime par pays. Bien que le Canada continue d'offrir de bonnes occasions de placement à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion des risques connexes nécessitent la diversification des placements dans des marchés mondiaux affichant différents profils de croissance.

En 2017, nous avons accru la pondération en titres canadiens et de marchés émergents et avons réduit la pondération en titres américains.



<sup>1</sup> La pondération est présentée compte tenu du levier financier et avant déduction du levier économique.

## Pondération par devise

Au 31 décembre 2017, 95 % de l'exposition au change de nos placements étrangers était couverte en dollars canadiens. En 2017, la perte de change de 2,1 milliards de dollars a été annulée par des gains de couverture de 2,1 milliards de dollars. En 2016, la perte de change de 3,1 milliards de dollars avait été annulée par des gains de couverture de 2,9 milliards de dollars.

## Pondération sectorielle

Le portefeuille d'OMERS demeure très bien diversifié par secteur d'activité. Le tableau ci-dessous présente la pondération des placements d'OMERS par secteur d'activité, compte tenu du levier financier et avant déduction du levier économique.

| Aux 31 décembre                                      | 2017           | 2016           |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Services financiers                                  | 16,9 %         | 14,5 %         |
| Biens immobiliers                                    | 13,3 %         | 12,2 %         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup> | 11,8 %         | 12,8 %         |
| Industrie                                            | 10,0 %         | 10,2 %         |
| Gouvernement                                         | 9,2 %          | 13,1 %         |
| Services publics                                     | 9,0 %          | 8,2 %          |
| Biens de consommation discrétionnaire                | 6,6 %          | 7,5 %          |
| Technologies de l'information                        | 6,3 %          | 5,5 %          |
| Énergie                                              | 5,2 %          | 4,7 %          |
| Santé                                                | 4,8 %          | 3,9 %          |
| Matières de base                                     | 3,0 %          | 3,3 %          |
| Matériaux                                            | 2,4 %          | 2,9 %          |
| Services de télécommunication                        | 1,5 %          | 1,2 %          |
| <b>Total</b>                                         | <b>100,0 %</b> | <b>100,0 %</b> |

<sup>1</sup> Les pensions sur titres sont incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les chiffres comparatifs ont été présentés de la même façon.

## Frais de gestion des placements et d'administration des rentes

Les frais de gestion des placements se sont élevés à 409 millions de dollars en 2017, par rapport à 427 millions de dollars en 2016. L'incidence d'un solide rendement de placement sur les frais de rémunération au rendement a été plus que contrebalancée par l'incidence de la structure du programme de rémunération, par la baisse des honoraires de gestionnaires externes attribuable à une diminution des placements dans des fonds, ainsi que par une baisse des frais liés aux locaux et au matériel.

Les frais de gestion des placements, qui tiennent compte des primes de rendement des gestionnaires externes et des frais de gestion des fonds comptabilisés dans le revenu de placement, ont représenté un ratio des frais de gestion des placements de 55 points de base, par rapport à 61 points de base en 2016. À long terme, nous ciblons un ratio des frais de gestion inférieur à 50 points de base, sous réserve des frais liés au rendement. Notre ratio des frais de gestion variera en fonction de plusieurs facteurs, notamment des rendements réels et de la répartition de l'actif.

Les frais d'administration des rentes ont totalisé 85 millions de dollars en 2017, par rapport à 80 millions de dollars en 2016. Cette augmentation découle de l'effet des excellents résultats sur la rémunération au rendement et des améliorations en matière de technologie, y compris au chapitre de la cybersécurité.

Les frais d'administration des rentes ont représenté un coût par participant de 195 \$ pour 2017, par rapport à 189 \$ pour 2016. Notre coût par participant devrait s'accroître à court terme à mesure que nous procédons au remplacement du système d'administration des rentes. En 2018, nous évaluerons les coûts et les avantages liés au développement additionnel de systèmes qui établiront de nouvelles cibles à long terme de coût par participant supérieures à la cible actuelle de 185 \$ fixée dans notre stratégie 2020. Nous demeurons axés sur la gestion judicieuse des dépenses et sur l'optimisation de la valeur de chaque dollar du régime.

## Placements de marché

### Stratégie de placement

Notre stratégie en matière de placements de marché est axée sur la réalisation de placements de grande qualité pouvant générer des revenus et une croissance durables, ce qui se traduit par des rendements plus constants et une faible volatilité. Nous investissons dans des sociétés affichant de solides bilans et des modèles d'affaires viables. Nous nous associons à des sociétés qui sont des chefs de file, à des exploitants et aux meilleurs investisseurs qui soient afin d'accéder à des occasions de placement à l'échelle mondiale. Notre objectif consiste à constituer un portefeuille bien diversifié par régions, par secteurs, par stratégies et par sources de revenus qui générera des rendements absolus et stables à long terme pour couvrir le passif au titre des prestations de retraite.

### Rendement pour 2017

Le rendement net s'est établi à 11,4 % pour nos placements de marché, comparativement à un rendement de 9,4 % en 2016 et à un rendement de 6,1 % pour notre indice de référence en 2017, ce qui correspond à un rendement de placement net de 5,5 milliards de dollars en 2017, contre 3,9 milliards de dollars en 2016.

Le solide rendement supérieur à celui de l'incidence de référence en 2017 s'explique par une répartition tactique de l'actif en actions de sociétés ouvertes, qui ont affiché un rendement de 14,7 %, par une baisse de la pondération en obligations indexées sur l'inflation et en obligations d'État à plus faible rendement, dont le rendement s'est établi respectivement à 2,0 % et à 0,2 %, ainsi que par une répartition stratégique en titres de créance ayant affiché un rendement de 6,9 %.

### Répartition du capital

Les placements de marché s'établissaient à 56,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017, en comparaison de 49,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016. La hausse du capital est d'abord et avant tout attribuable à l'excellent rendement des actions de sociétés ouvertes et à la répartition stratégique en actions de sociétés ouvertes et en titres de créance. Le montant du capital disponible pour les placements de marché a augmenté de 3,1 milliards de dollars par suite des ventes réalisées dans les autres catégories d'actifs et de 1,6 milliard de dollars grâce aux gains réalisés au règlement de couvertures de change.

### Le placement durable dans les placements de marché

En matière de placements de marché, l'approche de placement durable met l'accent sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre processus rigoureux de contrôle diligent des investissements potentiels. Une fois qu'un investissement est réalisé, nous nous engageons activement, à titre d'actionnaire, dans un dialogue avec les membres de la direction des entités émettrices et exerçons nos droits de vote.

#### *Analyses environnementales, sociales et de gouvernance*

Nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus d'analyse et de prise de décision de tous nos investissements clés, qu'il s'agisse d'actions ou de titres de créance. Nous nous concentrons sur les facteurs les plus pertinents et importants pour le placement considéré.

Notre objectif consiste à évaluer la probabilité et la mesure dans lesquelles des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance pourraient toucher nos placements, peu importe que ces enjeux aient une incidence directe sur la valeur intrinsèque de l'entreprise ou qu'ils posent un risque d'atteinte à la réputation. Lorsque nous investissons, nous surveillons en permanence les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, parallèlement à d'autres facteurs, dans le cadre de notre gestion dynamique d'actifs.

## *Vote par procuration*

En tant que propriétaire de sociétés, OMERS possède d'importants droits et responsabilités, en particulier le droit de vote aux assemblées générales. Nous exerçons nos droits de propriété par l'entremise du processus de vote par procuration en exerçant nos droits de vote se rattachant à nos actions, que ce soit en matière de gouvernance ou de transactions d'entreprise ou relativement à d'autres questions présentées aux actionnaires.

Nos décisions de vote s'appuient sur les lignes directrices sur le vote par procuration d'OMERS, qui favorisent une saine gouvernance d'entreprise et qui tiennent les conseils responsables de leurs décisions. Ces lignes directrices sont révisées et mises à jour régulièrement afin de refléter l'évolution de la situation. Elles sont accessibles au public sur notre site Web. Nous conservons la souplesse nécessaire pour tenir compte des circonstances et déterminer comment voter dans l'intérêt primordial d'OMERS.

Nos décisions en matière de vote par procuration sont prises à l'interne par les professionnels d'OMERS pour l'ensemble de nos titres nord-américains et de nos plus importants placements. Bien que nous tenions compte des recherches et des recommandations de conseillers tiers en matière de procuration, ces décisions sont fondées sur notre propre opinion quant à ce qui représente l'intérêt supérieur d'OMERS. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les recommandations des conseillers en procuration ou des dirigeants des sociétés.

## *Engagement actionnarial*

En plus d'exercer avec diligence les droits de vote se rattachant à nos actions, nous favorisons l'adoption de comportements responsables par les entreprises en parlant directement aux entités émettrices. En tant qu'actionnaire important et influent, OMERS a souvent l'occasion de rencontrer les équipes de direction et les conseils d'administration et d'engager avec eux un dialogue ouvert et constructif. En faisant part de nos points de vue de manière personnalisée aux représentants des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous pouvons accroître la responsabilisation et encourager les comportements d'entreprise responsables.

## **Placements privés**

### **Infrastructures**

#### **Stratégie de placement**

Nous nous efforçons de générer des flux de trésorerie élevés et stables grâce à des placements dans d'importantes entreprises d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure sociale et du transport, essentiellement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. En 2017, notre intérêt croissant pour les marchés émergents s'est traduit par un premier placement direct en Amérique du Sud. Les entreprises d'infrastructures dans lesquelles nous investissons offrent des services en sous-traitance et des services réglementés en vertu d'ententes à long terme qui offrent un moyen efficace de gérer les risques, ce qui contribue à assurer un revenu fiable à long terme.

Nous adoptons une stratégie de placement en infrastructures patiente et rigoureuse, et poursuivons la diversification judicieuse de notre portefeuille. Nous gérons activement les pondérations absolues et relatives à un certain nombre de facteurs, comme les secteurs d'activité, les technologies, les facteurs démographiques et le change, grâce à une gestion dynamique de l'actif et du portefeuille.

#### **Rendement pour 2017**

Le rendement net des infrastructures s'est établi à 12,3 %, par rapport à 10,9 % en 2016 et au rendement de 8,7 % dégagé en 2017 par l'indice de référence, ce qui représente un revenu de placement net de 1,9 milliard de dollars en 2017, comparativement à 1,6 milliard de dollars en 2016, et un rendement en trésorerie d'exploitation de 8,3 % en 2017, par rapport à 7,9 % en 2016.

Le rendement du secteur des infrastructures en 2017 était en partie attribuable à notre programme de rotation du capital, marqué par la vente de HS1 (notre placement dans une ligne ferroviaire à grande vitesse au Royaume-Uni), ainsi qu'à notre accent sur la gestion dynamique d'actifs qui a entraîné la surperformance opérationnelle de plusieurs de nos principaux actifs.

## Répartition du capital

Les placements en infrastructures ont été portés à 18,1 milliards de dollars en 2017, par rapport à 17,4 milliards de dollars en 2016. La hausse découle des progrès réalisés quant à notre stratégie de déploiement de capital, ainsi que des augmentations de la valeur de marché des actifs en portefeuille, compte tenu de la cession de HS1.

En 2017, nous avons investi dans Thames Water (une usine de traitement de l'eau située au Royaume-Uni) et nous avons pénétré le marché sud-américain en concluant notre investissement dans GNL Quintero (une entreprise de regazéification de gaz naturel liquéfié située au Chili).

## Actions de sociétés fermées

### Stratégie de placement

Notre stratégie fondamentale en matière de placements en actions de sociétés fermées consiste à acquérir d'importantes participations directes dans des sociétés fermées (habituellement la majeure partie) dont le siège social se situe principalement en Amérique du Nord et en Europe et qui jouissent souvent d'un rayonnement mondial afin d'en tirer de solides remboursements de capital tout en gérant le risque de façon appropriée. Nous adoptons une stratégie de déploiement de capital réfléchie et investissons dans des sociétés affichant de solides facteurs fondamentaux, des équipes de direction bien établies et un potentiel de croissance interne et par l'intermédiaire d'acquisitions.

En outre, la catégorie d'actifs des actions de sociétés fermées englobe un programme de plus en plus petit et ciblé de placements dans des fonds gérés par des tiers qui nous permettent d'accéder à des régions et à des secteurs stratégiques, un programme fondé sur l'innovation, notamment des placements dans des sociétés naissantes au potentiel élevé du secteur de la technologie.

### Rendement pour 2017

En 2017, le rendement de placement net dans la catégorie d'actifs des actions de sociétés fermées s'est établi à 11,1 %, par rapport à 12,3 % en 2016 et à un rendement de 9,3 % pour l'indice de référence, ce qui représente un revenu de placement net de 1,2 milliard de dollars en 2017 par rapport à 1,1 milliard de dollars en 2016. Le rendement de cette catégorie d'actifs a été largement alimenté par le très fort rendement net de 18,2 % réalisé par la plateforme de placements en actions de sociétés fermées, appuyé par la croissance du revenu sous-jacent des sociétés de notre portefeuille et par les gains résultant de sorties réussies. Parmi ces sorties, soulignons les conventions définitives de vente relatives à Civica (un important fournisseur britannique de logiciels critiques pour les entreprises et de solutions numériques) et à Husky IMS International (un fournisseur canadien d'envergure mondiale d'équipements de moulage par injection). Certains actifs hérités non essentiels qui ne cadrent plus avec notre stratégie et certains placements dans des fonds que nous prévoyons vendre dans un proche avenir ont plombé le rendement de cette catégorie d'actifs.

## Répartition du capital

L'investissement total en actions de sociétés fermées est demeuré sensiblement le même qu'à l'exercice précédent, s'établissant à 10,8 milliards de dollars par rapport à 11,0 milliards de dollars au 31 décembre 2016. En 2017, OMERS a conclu l'acquisition d'Inmar (une entreprise de services de soutien de chaînes d'approvisionnement nord-américaine située aux États-Unis) et a acquis une participation dans National Veterinary Associates, Inc. (un exploitant indépendant d'hôpitaux vétérinaires situé aux États-Unis).

## Le placement durable dans les infrastructures et les actions de sociétés fermées

L'approche adoptée pour les placements en infrastructures et les placements en actions de sociétés fermées consiste à intégrer la durabilité dans nos décisions d'investissement, conformément à notre engagement envers nos participants et à l'approche déclarée d'OMERS en matière de placement durable et de responsabilité d'entreprise. De façon précise, nous évaluons la probabilité et la mesure dans lesquelles des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance pourraient toucher nos placements, peu importe que ces enjeux aient une incidence directe sur la valeur intrinsèque de l'entreprise ou qu'ils posent un risque d'atteinte à la réputation.

Nous examinons également les possibilités d'améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance en jouant un rôle actif dans les pratiques de gestion des sociétés de notre portefeuille. En règle générale, nous exerçons une influence sur la gouvernance en siégeant au conseil d'administration, en participant activement à l'établissement de la stratégie et en communiquant directement avec les équipes de direction.

Nous prenons en compte les principes du placement durable et de la responsabilité d'entreprise à toutes les étapes du cycle d'investissement.

### *Montage*

Lorsque nous évaluons la pertinence d'un placement potentiel, nous passons en revue les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents qui pourraient avoir une incidence sur le rendement du placement. Bien que nous n'excluons pas des industries de notre processus d'examen en fonction de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, nous adaptons la profondeur de l'évaluation requise pour les placements potentiels, au besoin, afin d'assurer le respect des convictions d'OMERS en matière de développement durable. Voici certains des facteurs que nous prenons en considération :

- le risque environnemental;
- la santé et la sécurité;
- la conformité à la réglementation; et
- la gouvernance relative aux pratiques anticorruption et antifraude.

### *Gestion de l'actif*

En tant que propriétaire d'actifs, nous jouons un rôle dynamique en matière de gouvernance en influençant la manière dont les sociétés de notre portefeuille abordent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dans presque tous les cas, nous détenons une participation (minoritaire ou majoritaire) assortie de droits de gouvernance appropriés, y compris de droits de contrôle négatif, le cas échéant, et d'une présence au sein de conseils et de comités qui leur sont rattachés. Nous nommerons des administrateurs indépendants afin d'apporter des compétences spécialisées et des expériences variées, le cas échéant.

### *Surveillance*

Notre processus de surveillance et d'évaluation des placements comprend l'identification des principaux risques de placement et la communication d'information à cet égard, notamment en ce qui a trait aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents. Dans le cadre de notre surveillance des sociétés dans lesquelles nous investissons, nous exigeons qu'elles communiquent de façon transparente en matière de placement durable.

En 2018, notre objectif sera de veiller à ce qu'une discussion sérieuse concernant le placement durable ait lieu dans chaque placement privé où nous détenons un siège au conseil d'administration.

## Biens immobiliers

### Stratégie de placement

Nous visons à bâtir une plateforme de placement et de gestion de biens immobiliers de calibre mondial qui génère des revenus et des remboursements de capital stables, peu importe le cycle en cours. Oxford Properties Group met en œuvre et gère cette stratégie et il se compose d'un portefeuille diversifié qui comprend plus de 60 millions de pieds carrés de locaux pour bureaux, d'espaces commerciaux de détail, de bâtiments industriels, de plusieurs logements multifamiliaux et d'hôtels, ainsi que d'un grand nombre de projets d'aménagement dans le monde.

Notre approche consiste à investir et à intensifier nos activités dans de grandes agglomérations ciblées au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie qui présentent des fondamentaux de marché auxquels nous croyons et la possibilité de générer des rendements à long terme supérieurs. La plateforme est bien diversifiée par région, type de biens et secteur d'activité, et nous misons sur notre avantage concurrentiel en matière de gestion, de location, de technologies de l'information, d'aménagement et de placement pour rivaliser avec succès avec les meilleurs investisseurs immobiliers et entreprises en exploitation dans le monde.

### Rendement pour 2017

Le rendement net des biens immobiliers s'est établi à 11,4 % en 2017, en regard de 12,3 % en 2016 et du rendement de 8,4 % dégagé par notre indice de référence, ce qui correspond à un revenu de placement net de 1,5 milliard de dollars en 2017, par rapport à 1,6 milliard de dollars en 2016. Le rendement supérieur à celui de l'indice de référence s'explique par la solide performance d'exploitation et par les gains réalisés et non réalisés.

### Répartition du capital

Les placements totaux en biens immobiliers s'établissaient à 15,5 milliards de dollars au 31 décembre 2017, ce qui est relativement stable par rapport à ceux de 15,1 milliards de dollars inscrits au 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice, Oxford a conclu 13 acquisitions, s'est engagée à réaliser 9 nouveaux projets d'aménagement et a conclu 4 transactions de vente, conformément à notre stratégie.

Les transactions de vente menées à terme en 2017 comprennent notre participation de 50 % dans Leadenhall Building (à Londres, au Royaume-Uni) et notre participation restante de 50 % dans Constitution Square (à Ottawa, au Canada). Les nouveaux placements d'Oxford incluent une participation de 95 % dans le Sony Center (à Berlin, en Allemagne), ainsi qu'une participation de 51 % dans le 900 16th Street NW et le 1101 New York Avenue NW (à Washington, aux États-Unis). Nous nous sommes également engagés à faire l'acquisition d'une participation de 100 % dans Window, une tour de bureaux située dans le quartier La Défense (à Paris, en France) et d'une participation de 52,5 % dans l'aménagement du St. John's Terminal (à New York, aux États-Unis). Conformément à la stratégie d'OMERS qui vise à diversifier notre portefeuille en répartissant du capital en Asie, après la clôture de l'exercice, nous avons aussi conclu notre premier placement dans cette région en participant à la privatisation de Global Logistic Properties (un exploitant d'entrepôt et gestionnaire de biens immobiliers d'envergure mondiale situé à Singapour).

En 2017, Oxford a continué de réaliser d'importants progrès sur plus de 24 projets en cours d'aménagement actif.

### Le placement durable dans les biens immobiliers

Oxford Properties cherche à promouvoir les meilleures propriétés dans tous les marchés dans lesquels elle choisit d'investir, ainsi qu'à devenir une équipe de promotion immobilière mondiale de premier plan. Appliquer les normes les plus élevées en matière de conception durable constitue un élément essentiel de cette stratégie, et nous veillons à être reconnus comme un chef de file du placement durable par nos clients, nos employés, nos actionnaires, nos copropriétaires et le marché dans son ensemble. Nous croyons que notre décision d'investir dans des actifs verts de qualité supérieure et de les promouvoir a une incidence positive sur l'écosystème environnant, tout en augmentant la valeur à long terme et le rendement financier de nos actifs.

En tant que propriétaire, nous veillons à fournir un service à la clientèle exceptionnel, à exploiter les bâtiments le plus efficacement possible tout en préservant les ressources naturelles, à soutenir et à tisser des liens avec nos collectivités, ainsi qu'à protéger notre permis d'exploitation. À cette fin, nous exploitons nos immeubles conformément aux normes les plus élevées de nos différents marchés et catégories d'actifs. Il s'agit, entre autres, des normes LEED (immeubles de bureaux au Canada et aux États-Unis), BOMA BEST (secteurs industriel et du détail au Canada) et BREEAM (immeubles de bureaux au Royaume-Uni). Ces normes sont toutes axées sur l'amélioration de la durabilité des bâtiments. En 2017, deux de nos propriétés ont reçu la reconnaissance LEED Platine, attribuée à la meilleure de sa catégorie : le 111, rue Richmond (Toronto, Canada) et la Tour Eau Claire (Calgary, Canada).

Le programme « Intelligence durable » d'Oxford vise à gérer ses initiatives en matière de placement durable et à communiquer son rendement à cet égard. Dans le cadre de ce programme, nous entreprenons de nombreuses activités liées au placement durable, notamment :

- Gestion de l'énergie : nous appliquons les meilleures pratiques, établissons des cibles et comparons notre rendement à ces cibles dans l'optique de réduire les coûts et d'accroître la compétitivité de nos actifs. Depuis 2010, l'efficacité énergétique par pied carré de notre portefeuille sous gestion a augmenté de 26 %.
- Gestion des déchets : nous établissons des cibles et comparons notre rendement à ces cibles. Nos clients reçoivent des documents de référence pour améliorer le taux de détournement des déchets des sites d'enfouissement et réduire les coûts. Nous nous efforçons de maintenir un taux de détournement national minimal de 65 % dans nos immeubles de bureaux et de 60 % dans nos immeubles de commerce de détail.
- Soutien aux certifications de bâtiment écologique : actuellement, 85 % de nos surfaces de bureaux sont certifiées LEED, une reconnaissance valorisée par nos clients qui contribue à améliorer le rendement de nos bâtiments en matière de développement durable.
- Engagement des clients : nous avons formé des équipes écologiques conjointes propriétaires-locataires dans l'ensemble des immeubles de bureaux et des commerces que nous gérons. Nous soutenons également la tenue d'activités sur le développement durable dans les halls d'entrée de nos immeubles. Ces activités permettent de différencier notre entreprise, ainsi que d'améliorer l'attraction et la fidélisation des clients.

## Rendements historiques des placements du régime

Bien que nous mesurons le rendement de placement chaque année, la SAO privilégie le rendement à long terme, les rentes étant versées sur des dizaines d'années. Il est important de maintenir un rendement à long terme stable. Le tableau suivant présente les rendements historiques du régime sur 1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans et 20 ans. La crise financière de 2008 a nui aux rendements sur 10 ans et sur 20 ans.

| Rendement net pour la période close le 31 décembre 2017 | 1 an   | 3 ans | 5 ans | 10 ans | 20 ans |
|---------------------------------------------------------|--------|-------|-------|--------|--------|
|                                                         | 11,5 % | 9,5 % | 8,9 % | 5,9 %  | 7,0 %  |

## Perspectives de placement

L'expansion économique mondiale devrait se poursuivre en 2018, alimentée par l'augmentation des dépenses en capital et par la vigueur de la consommation des ménages. Les récentes réductions d'impôt aux États-Unis devraient encourager la réalisation de nouveaux placements privés qui, conjugués à la hausse des prix des produits de base, renforceront les perspectives de croissance du Canada.

L'inflation devrait augmenter dans les économies avancées en raison du resserrement des marchés du travail, de la diminution des capacités excédentaires au sein de l'économie et de la hausse des prix des produits de base. Par conséquent, les banques centrales devraient continuer de resserrer prudemment leur politique monétaire. En fixant la trajectoire des taux d'intérêt, les banques centrales surveilleront de près les principaux risques, y compris l'émergence de tendances protectionnistes dans les grandes économies. À la lumière de ces observations, nous avons maintenu notre démarche de gestion réfléchie, rigoureuse et innovante afin de générer les rendements dont nos participants ont besoin.

## Gestion des risques

Des progrès considérables ont été réalisés en 2017 en ce qui a trait à l'élaboration du cadre et des capacités de gestion des risques d'OMERS. Une étape importante a été franchie avec l'élaboration d'un énoncé sur l'appétit pour le risque (*Risk Appetite Statement*), qui a été approuvé par le conseil d'administration de la SAO en 2017. Cet énoncé orientera notre stratégie à long terme et guidera la prise de décision globale. Il se veut un complément aux politiques existantes, comme l'énoncé des principes de placement, l'énoncé des cadres autorisateurs de placements et l'énoncé des politiques et processus de placement.

À OMERS, le groupe de gestion des risques et l'équipe de haute direction forment une puissante culture axée sur la connaissance des risques, tout en mettant en place un environnement de contrôle efficace, avec l'appui du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques est responsable du groupe de gestion des risques, qui fournit des analyses indépendantes et objectives; il relève à la fois de l'équipe de haute direction et du conseil d'administration.

La responsabilité quotidienne entourant la gestion des risques incombe aux divisions et aux fonctions responsables des décisions opérationnelles. Pour aider à la gestion et à la communication des risques, quatre grandes catégories ont été définies : le risque de placement, le risque lié aux pensions, le risque opérationnel et les risques émergents. Nous estimons que le risque de capitalisation, c'est-à-dire le risque que les taux de cotisation augmentent ou que les prestations soient réduites, résulte de l'interaction entre ces catégories de risque. Ces catégories sont décrites plus en détail ci-dessous.

### Risques importants et risques émergents

#### Risques importants

Un risque important s'entend d'un risque pouvant avoir une incidence importante sur les objectifs à court terme du régime, et nous présentons certains de ces risques ci-après.

#### Risque de capitalisation

Le plus important risque auquel font face les régimes est le risque de capitalisation, à savoir le risque que la SP doive accroître les cotisations ou réduire les prestations par suite d'un rendement de placement négatif, de résultats techniques défavorables ou de la maturation du régime. Les niveaux de capitalisation des régimes sont tributaires du montant et de la durée des prestations futures ainsi que de l'évolution du contexte économique influant sur les rendements de placement. Les rendements positifs de l'année en cours et de l'année précédente ont permis à la SAO d'ajouter des marges stratégiques à son taux d'actualisation plus rapidement que prévu. Malgré ce résultat positif, le régime dépend encore fortement des rendements de placement pour assurer notre succès à long terme et, à ce titre, les chocs d'investissement ou de passif continuent de menacer la durabilité à long terme du régime.

#### Administration des rentes

Nous sommes en voie d'améliorer considérablement notre ancien système d'administration et de traitement des rentes, qui a été conçu il y a plus de 15 ans. La modernisation du système est un élément crucial du maintien de l'efficacité et de la qualité des services que nous fournissons aux participants et aux employeurs. Il s'agit d'un projet complexe et, par conséquent, afin d'assurer une surveillance adéquate, notre structure de gouvernance comprend les administrateurs de la SAO, les membres de la haute direction, des leaders du monde des affaires et de la technologie, et le personnel de soutien.

#### Risques émergents

Un risque émergent est une question qui, quoiqu'elle ne représente actuellement pas un risque important, est connue, évaluée et fait l'objet d'une surveillance.

OMERS évalue et surveille régulièrement divers risques émergents afin de comprendre leurs répercussions potentielles sur notre organisme. À l'heure actuelle, ces risques comprennent les tendances en matière de personnel, l'expansion du RPC et la maturation du régime.

## Catégories de risques

L'objectif premier d'OMERS consiste à assurer la capacité durable du régime de verser des prestations à tous les participants dans l'avenir. L'ultime expression de notre risque organisationnel clé est de nous assurer que le capital existant suffit à satisfaire à nos obligations au titre des prestations de retraite.

La SAO est convaincue qu'en gérant les éléments de risque selon les catégories suivantes – à savoir le risque de placement, le risque opérationnel, le risque lié aux pensions et les risques émergents – d'une manière intégrée, transparente et systématique, l'organisation réussira à atteindre ses objectifs. Suit un aperçu de chaque catégorie, de ses principales composantes et de sa gestion.

### Risque de placement

La valeur de l'actif des régimes est tributaire de divers événements attendus et inattendus d'ordre économique, politique et social qui se répercutent à la fois sur les perspectives liées aux principales catégories d'actifs et sur les actifs individuels dans lesquels la SAO investit. OMERS évalue l'incidence de ces changements au moyen de méthodes quantitatives afin de mieux comprendre le risque de marché absolu et relatif découlant de nos placements. Cette analyse fournit également une articulation systématique du montant du risque de marché au niveau du portefeuille dans son ensemble. La haute direction utilise ces résultats pour prendre des décisions stratégiques en matière de placements, lesquelles se répercutent sur la capacité des régimes de satisfaire à leurs obligations à long terme au titre des prestations de retraite. Nos risques de placement sont décrits dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés et doivent être lus à la lumière de la présente section.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque qu'une perte découle, directement ou indirectement, d'une erreur opérationnelle attribuable à un dysfonctionnement des systèmes, des processus ou des technologies, d'actions du personnel ou d'événements externes imprévisibles ou inattendus. Suivent des exemples de risque opérationnel :

- Risque lié aux technologies de l'information – risque que l'infrastructure des systèmes puisse ne pas soutenir adéquatement les activités commerciales;
- Risque lié au personnel – risque que nous puissions ne pas disposer des talents appropriés pour gérer et soutenir les activités commerciales;
- Risque lié aux modèles – utilisation erronée ou inappropriée des divers modèles qui sous-tendent les décisions commerciales;
- Risque lié à la législation et à la réglementation – risque que nous ne respectons pas les lois et les règlements;
- Risque lié à la sécurité des renseignements personnels et de l'information – risque d'accès non autorisé ou d'utilisation frauduleuse des renseignements personnels ou autre information importante pour l'entreprise.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend un éventail d'outils et de processus qui guident la SAO dans l'identification, l'évaluation et le suivi des activités d'atténuation sur une base continue.

### Risque lié aux pensions

Aux fins de la gestion des risques, le risque lié aux pensions englobe les éventuels changements au passif au titre des prestations de retraite découlant des résultats techniques du régime, des hypothèses liées au régime ou de la conception du régime. Une analyse des facteurs contributifs et des démarches de gestion du risque lié aux pensions (et les autres composantes des risques de capitalisation) figure à la section « Situation de capitalisation du régime principal » du présent

rapport de gestion. Afin de gérer ce risque, nous améliorons constamment les outils, les pratiques et les ressources au moyen desquels nous obtenons les connaissances et analyses qui guident les décisions stratégiques de la haute direction et du conseil de la SAO.

## **Risques émergents**

Cette catégorie regroupe des risques disparates qui ne peuvent expressément ou facilement être classés dans l'une des trois catégories susmentionnées, mais qui peuvent néanmoins avoir une incidence importante sur l'atteinte des objectifs stratégiques d'OMERS. Les risques émergents sont des risques reconnaissables qui peuvent, à tout moment, accélérer ou perturber les activités d'investissement ou le fonctionnement de l'entreprise, ou avoir une incidence potentielle sur le régime. Nous effectuons activement le suivi et la gestion de ces risques.



100 rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5H 0E2 | Canada

T +1 416.369.2444 +1 800.387.0813 | F +1 416.369.9704 +1 877.369.9704 | [omers.com](https://omers.com)